

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

20 juin 2019

**La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant,
Maire de la Ville d'Antony**

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à M. SENANT

Mme BERGEROL à M. MEDAN

M. MARTIN à M. LEGRAND

M. AIT-OUARAZ à M. HUBERT

Mme QUINZIN à Mme FAURET

Mme BENOIT à M. DURIEZ

- Il est fait appel des membres présents par Mme LEON.

M. ARIPA : J'ai compté 1,2,3,4,5 pouvoirs et il me semble, enfin je parle sous votre contrôle, qu'il y a un pouvoir de M. Le Bourhis et un pouvoir de Mme Valérie Benoit, or il me semble que les pouvoirs ne peuvent pas être donnés à trois conseils municipaux consécutifs

Madame la secrétaire, vous avez pu contrôler les pouvoirs ? ... La secrétaire les a contrôlés ?

Mme LEON : Non, je n'ai pas contrôlé, on l'annonce, mais notre secrétariat a les pouvoirs.

M. le Maire : La secrétaire de séance ne les a pas, mais le secrétariat les a, vous pouvez vérifier.

M. ARIPA : Très bien.

M. le Maire : Je vous propose, chers collègues, d'observer une minute de silence à la mémoire de deux personnes qui ont été très actives sur Antony et qui nous ont quittés récemment.

Léon Wauquier, qui est décédé le 6 mai. Personnalité très engagée dans le quartier de la Croix de Berny, il a été Conseiller Municipal de juin 1991 à juin 1995. Il représenta notamment la ville aux conseils d'administration du Collège La Fontaine et à celui de l'Ecole Nouvelle, ainsi qu'au Conseil de Gestion du Centre Psycho-thérapeutique et Pédagogique Spécialisé, le CPPS.

Alexis Van Vlamertynghe, qui fut pendant onze ans mon Directeur de Cabinet, et qui est décédé le 5 juin. Ses obsèques ont eu lieu hier après-midi.

(Une minute de silence est observée.)

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 11 avril 2019.

M. le Maire : Vous avez reçu les comptes rendus des deux conseils du 11 avril, le conseil de 20h et celui de 21h, avez-vous des observations, des demandes de rectifications de ces comptes rendus ? Il n'y en a pas, nous pouvons donc les approuver.

- Liste des décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes ou des questions ?

Mme HAGEL : Il s'agit du point n° 19. Pour les internautes, il s'agit d'une convention passée pour l'animation d'un stage de bandes dessinées à l'Espace Jeunes qu'on appelle le 11. Je voulais en profiter pour aborder ici un problème qui n'est jamais abordé, c'est le problème de nos collègues. Fort heureusement, le 11 fait des activités pour les jeunes de la ville, c'est une bonne chose, on aimerait bien d'ailleurs que l'ensemble des jeunes puissent en bénéficier mais c'est sûr qu'il y a énormément de jeunes, ce que je voudrais rappeler, c'est dommage je ne retrouve plus mes notes mais M. le Maire va se souvenir avec moi, c'est qu'il y a quelques jours nous avons assisté à Antony à la salle Vasarely, M. le Maire étant présent et Président du jury, à un concours de plaidoiries organisé par une association -parce que c'est une association qui organise- qui est allée chercher les enseignants dans quatre des cinq collèges de la ville, et donc nous avons pu assister pendant toute une matinée à un exercice qui était extrêmement intéressant puisque les jeunes étaient appelés à s'exprimer sur les Droits de l'Homme, ils avaient le choix du thème, et ils sont venus de quatre établissements publics de la ville, ils nous ont montré toutes les inepties que l'on peut dire sur les jeunes et les établissements scolaires. Nous avons eu droit à des interventions d'un très bon niveau tant sur la forme que sur le fond, nous avons autour de nous 300 jeunes, élèves de 4^{ème}, et pendant deux heures, M. le Maire était présent il peut le dire, pas un bruit.

Ce type de manifestation, je le souligne à nouveau, est organisé par des associations, fort heureusement soutenues par des établissements scolaires, on espère d'ailleurs que le cinquième établissement qui n'était pas présent le sera l'an prochain, je voudrais simplement dire que l'établissement le plus coté de la ville, comme chacun sait, le collège Anne Frank, a raflé les deux premières places ex aequo. Donc je pense que c'est quand même très intéressant de voir ce qui

se passe dans notre ville, et je pense que le conseil municipal doit pouvoir se faire l'écho de ce genre de chose.

Je voudrais signaler aussi que dans ce collège, quelques jours après, il y avait la fête du collège. Un samedi matin, les parents, les voisins, les élus minoritaires étaient présents pour voir ce que les élèves avaient fait : des activités en arts plastiques, du théâtre, de la danse, des choses très intéressantes, et il n'y avait aucun élu de la majorité municipale alors que vous êtes 41, et que nous, élus minoritaires de gauche, nous sommes 6 et ce jour-là nous étions 2. Alors il y a un petit décalage mais c'est comme ça.

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a eu un exercice d'impro, fait toujours par des quatrièmes, et qu'est-ce que nous avons entendu ? Nous avons entendu des élèves de 14 ans dire qu'ils voulaient le droit de vote à 16 ans, pas la majorité, le droit de vote à 16 ans, parce que les adultes ne faisaient rien pour le climat. Je vous remercie.

Mme FAURET : Je voudrais répondre à Mme Hagel : En effet, sur le collège Anne Frank il se passe beaucoup de choses intéressantes, après nous, en tant qu'élus, c'est difficile d'être tous présents.

Mais je voudrais vous parler d'un autre événement, peut-être que vous n'êtes pas au courant, qui s'est passé au collège Anne Frank, Madame Léonie, Déléguée interministérielle est venue une matinée, là on était présents et il y aura un retour sur cet événement dans le magazine, donc nous savons ce qui se passe dans les collèges.

Il y a aussi un autre collège qui a participé au Prix Clémenceau, des élèves décrocheurs ont gagné le troisième prix et ont été reçus au Ministère de l'Intérieur. Donc il y a quand même beaucoup de choses qui se passent dans les collèges et on ne peut pas être partout.

Mme HAGEL : C'est sûr, les journées n'ont que 24 heures !

M. VOULDOUKIS : Juste pour compléter un peu les propos de Mme Fauret : Vous savez bien qu'à François Furet par exemple, en ce moment nous menons des actions de sensibilisation sur l'environnement et la pollution. Anne Frank aussi bénéficie depuis trois ans du soutien de la ville, avec M. le Maire nous avons reçu, c'était au mois de mai, une vingtaine d'enfants et jeunes ici à la mairie, justement pour ouvrir un peu ce dossier de sensibilisation et de prévention, on a parlé climat, on a parlé photosynthèse, on a parlé souci climatique, etc. Et on a donné un petit souvenir

à ces élèves. Actuellement ces jeunes travaillent sur trois plantes bio purificatives contre la pollution, je sais que vous êtes très sensible sur ces projets de la pollution et sur l'ozone, ils travaillent avec des pétunias, et à François Furet également, avec le professeur Alasseur.

On a aussi lancé une grande opération avec des jardins urbains et écologiques, c'est un travail remarquable qui se fait avec les enseignants de ces deux établissements. La ville ne fait pas beaucoup de bruit peut-être mais elle est là, elle veille, elle travaille avec les élèves et les citoyens, ne vous inquiétez pas.

M. le Maire : Bien. On peut peut-être passer à l'ordre du jour ?

Liste des décisions prises pendant l'intersession

M. le Maire : Des questions sur les décisions ?

M. RUFAT : Je voulais parler de la numéro 4 qui est une convention qui a été passée avec SAS SPORTS DEV pour s'inscrire aux compétitions de semi-marathon notamment. Ces inscriptions étant payantes, je souhaiterais que lorsque l'on vote les tarifs, ce soit mentionné en même temps car les gens ne s'attendent pas à payer plus que ce qui est indiqué.

Pour s'inscrire en ligne, il faut payer, eh oui !

M. le Maire : M. Le Lamer, vous avez la réponse ?

M. LE LAMER : C'était ça ou bien avoir ici une caisse avec 800 € dedans et honnêtement on a préféré abandonner cette solution qui présente des risques.

M. RUFAT : Oui, d'accord vous avez choisi une solution mais je pense que ce serait bien de le mentionner au moment de l'inscription, quand on vote le tarif que l'on sache le tarif exact qui est payé.

M. le Maire : C'est combien le tarif exact ?

M. RUFAT : C'est 1 €.

M. le Maire : 1 € de plus que les 5 ou 10 €... ?

M. RUFAT : Oui, 1 € d'inscription.

M. le Maire : Oui, effectivement, il faut le mettre. Enfin ce n'est pas un problème.

M. RUFAT : Non, il faut simplement le rajouter.

M. le Maire : D'accord. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

M. FEUILLADE : On a plusieurs décisions pendant l'intersession concernant la suppression du passage à niveau. Alors il s'agit essentiellement de notifications, de procédures juridiques, mais cependant il ne s'agit plus aujourd'hui que de procédures juridiques et du seul chantier de suppression du passage à niveau qui nous préoccupe puisque nous avons appris, non sans mal tant vous verrouillez l'information, qu'il y aura concomitamment plusieurs chantiers : outre la suppression du PN 9 en cours, dès septembre et pendant plus de six semaines la SNCF prévoirait des travaux sur l'ensemble des voies de la ligne Massy/Valenton, des travaux de réfection, travaux de nuit particulièrement bruyants.

Et puis autre chantier en perspective, on cumule : celui de la RATP sur la gare Fontaine Michalon en milieu d'année prochaine pour une durée d'un an et demi au moins.

Et nous venons d'apprendre, autre information, mais là c'est la télé qui nous l'a appris, la fermeture du RER C du 14 au 18 août prochains, entre Massy-Verrières et le pont d'Antony en raison, nous dit-on, de la création d'un pont rail.

Evidemment les Antoniens devraient être mieux informés, ils devraient être informés. Ils doivent savoir les inconvénients, les nuisances particulièrement lourdes qu'ils vont devoir supporter et au-delà des riverains, c'est aussi l'ensemble de nos concitoyens qui vont se retrouver face à des problèmes importants de circulation dans la ville, et cela pour plusieurs années compte tenu notamment de la fermeture de la rue Mirabeau.

Il est donc nécessaire de communiquer, M. le Maire, alors je sais que c'est compliqué avec la SNCF qui a du mal effectivement à évoluer dans le domaine de l'information et de la concertation, elle concerte en règle générale mais elle n'en tient jamais compte et elle informe rarement... Ceci dit, pour l'ensemble de nos concitoyens qui vont être pendant des années sous le coup de ces travaux, je crois qu'il est urgent, nécessaire, de donner un planning, de donner des orientations de ce que deviendra le plan de circulation pendant ces quelques années et les mesures subséquentes que vous prendrez ou que vous obtiendrez de la SNCF, et je sais que ce n'est pas facile, je sais tout le travail de Wissam qui passe certaines nuits sur les chantiers, et on le remercie du travail qu'il fait, accompagné de votre directrice de Cabinet, ils font un vrai travail ; mais il nous faut informer davantage notre population. Voilà le souhait que nous formulons.

M. le Maire : M. Néhémé, vous n'informez pas la population ? C'est ce que l'on me dit.

M. NEHMÉ : Comment résumer cette question de Jean-Marc à laquelle nous sommes confrontés tous les jours, pas seulement moi mais les riverains et Madame Nodé-Langlois, directrice de Cabinet. Notre souci principal, c'est d'informer les riverains. C'est pour cette raison-là que nous sommes présents là avec vous, nous sommes tout le temps en contact soit avec vous M. Feuillade, soit avec les présidents d'associations, pour qu'ils puissent relayer l'information à leurs adhérents. Comme vous venez de le dire, je suis pratiquement trois à quatre fois par semaine sur place sans parler des nuits où je descends faire la police pour faire respecter à la SNCF les engagements qu'ils ont signés pour lancer les travaux. Vous l'avez très bien dit, la SNCF ne communique pas de planning fiable sur lequel on peut communiquer. L'information de la coupure du passage à niveau rue Mirabeau pendant le pont du mois d'août, c'est une information qu'ils ont toujours dite, ils l'ont répété lors du dernier comité de suivi mais ils n'étaient pas encore sûrs. On ne sait pas encore ce qu'ils vont faire de cette coupure-là : est-ce qu'elle va concerner les piétons aussi, voire les voitures ? On n'a strictement aucune information.

Et comme on l'a dit à la commission du passage à niveau qui s'est réunie cette semaine, vu le non-respect de la SNCF sur les engagements qu'ils ont pris, la liste est longue, ce n'est pas seulement un engagement ou deux qu'ils ne respectent pas mais sur la totalité des engagements du protocole qu'ils ont signé, il y a au moins une quinzaine de points qui ne sont pas respectés, et donc nous avons décidé avec M. le Maire de retirer l'autorisation de travaux de nuit à la SNCF pour leur faire comprendre qu'à un moment donné il faut travailler avec nous en confiance, il faut nous fournir les plannings, il faut respecter les engagements, ce n'est pas notre rôle à nous de faire la police après minuit avec leurs prestataires. Il faut quelqu'un qui est tout le temps sur place le soir, c'est à lui de faire ce travail-là.

Il y a aussi des manquements graves concernant les protections ; sur le remplacement des fenêtres, ils n'en font qu'à leur tête, ils font le tri entre les riverains et là on n'est pas d'accord du tout.

On maîtrise la situation, on ne lâche rien M. Feuillade et on informe autant qu'on peut, et pour votre information j'étais aussi hier en tournée sur le passage à niveau et j'ai parlé avec les riverains.

M. le Maire : Quant à la fermeture du Passage à Niveau au pont du 15 août, on en parle depuis un an ! On en parle et on l'a écrit dans le bulletin « Vivre à Antony », c'est une certitude depuis un an. C'est moins une certitude aujourd'hui d'ailleurs. Depuis un an on en parle mais on n'est pas certains que la SNCF soit mesure de faire les travaux à ce moment-là, mais on en parle en tout cas depuis un an, et normalement, à la suite de cette fermeture, il y a deux ans de fermeture de nos rues. Ce n'est pas seulement le passage à niveau, c'est toute la rue qui va être fermée pendant deux ans, c'est ce qui est annoncé depuis le mois de juillet 2018 et ce que vient de dire Wissam, c'est qu'on n'est plus très sûrs qu'ils tiennent leur calendrier. On n'est plus très sûrs mais on verra ... voilà, on est en ce moment dans une incertitude assez problématique, une incertitude de la SNCF qui ne sait plus trop où ils en sont.

M. FEUILLADE : Mais M. le Maire, sans vouloir polémiquer, l'histoire de ce train qui va pendant six semaines...

M. le Maire : C'est autre chose.

M. FEUILLADE : Mais je vous ai parlé de cela, ne commencez pas à tout mélanger, on ne sait pas tout, les gens, ils ne sont pas au courant ! Donc il faut leur dire ! Ces travaux vont avoir lieu en septembre/octobre apparemment, d'après ce qu'on nous a dit, on ne pourra pas dormir la nuit ! Et les gamins vont aller à l'école le lendemain matin ! Alors, il faut les faire ces travaux mais c'est l'information ... vous dites « on l'a dit », mais vous le dites entre vous !

M. le Maire : Ne vous emballez pas, M. Feuillade !

M. FEUILLADE : L'autre jour en commission, on était trois ou quatre ! Et on considère que toute la population est informée parce qu'on se réunit à quatre autour d'un truc ! La précédente réunion avait eu lieu en urgence le 24 décembre au matin parce que le Maire avait pris un arrêté et apparemment ça ne tournait pas bien. Et depuis, on n'a pas eu d'autre information ; j'ai rencontré des membres du conseil municipal, qui me disent « ah vous avez de la chance, vous en savez plus que nous ! » C'est la réalité, n'est-ce pas Messieurs-Dames ?

M. NEHMÉ : Vous êtes bien placé, M. Feuillade, pour savoir que nous sommes à l'origine de cette demande-là depuis 2014. Nous avons demandé lors de la concertation à la SNCF de remplacer les rails qui avaient à l'époque 36 ans, ils étaient vétustes, il fallait donc les remplacer. On est content que la SNCF ait pris en compte cette demande-là. On sait très bien ce qui se cache

derrière, on sait très bien qu'il y a Massy-Valenton qui va venir mais au moins ce changement des rails va apporter un confort entre 2 et 4 décibels pour les riverains. Il faut savoir que chaque 3 décibels supplémentaires correspond à un doublement de trafic. Donc le gain n'est pas négligeable. Lorsque la SNCF est venue à notre demande, ça faisait des semaines et des semaines qu'on leur demandait cette présentation-là, ils sont venus vers fin mai nous faire la présentation, lorsqu'ils nous ont annoncé que les travaux seront faits durant le mois de septembre, on leur avait demandé de revoir leur planning pour essayer de les faire passer au mois d'août. Pour l'instant nous sommes en tractation avec eux pour essayer de : d'abord réduire le nombre de travaux de nuit qui vont s'étaler entre 9h30 du soir et 5h30 du matin ; ensuite essayer de les placer au mois d'août au lieu du mois de septembre. Pour l'instant les tractations ne sont pas terminées et si on n'arrive pas à obtenir gain de cause, il est prévu dans le bulletin municipal du mois de septembre une communication bien documentée sur ce problème-là, non seulement sur le remplacement des voies mais aussi sur les autres projets qui vont toucher le passage à niveau. Nous, on fait au plus vite, on fait de notre mieux, il y a beaucoup d'informations qui arrivent en même temps et au mauvais moment et on essaye de faire le tri au mieux pour protéger les riverains.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a enfin des questions sur les décisions ?

M. COLIN : Je voulais simplement faire une remarque qui est un petit peu différente dans l'hommage unanime que le conseil a rendu tout à l'heure à deux de nos concitoyens : Je viens de le vérifier à l'instant même parce que nous avons aussi un ancien élu d'Antony qui est décédé il y a trois jours, qui s'appelait Guy Bois, qui était un historien médiéviste, il a été très engagé avec le parti communiste, ATTAC et autres mouvements, je viens de le vérifier parce que je ne voulais pas prendre la parole sans le vérifier, je voulais associer à l'hommage unanime qu'on a eu du conseil cet ancien élu d'Antony qui a été engagé dans la ligne municipale pendant de nombreuses années.

M. le Maire : Oui. Je m'associe effectivement à cette demande de Pascal Colin.

On a terminé avec les décisions ? On peut passer maintenant aux déclarations d'intention d'aliéner. Y a-t-il des questions sur les DIA ?

M. RUFAT : Oui, M. le Maire, on a eu une commission assez originale parce que lorsqu'on a posé des questions sur un certain nombre d'opérations immobilières, qu'on a déjà dénoncées plusieurs fois, on transforme des pavillons en petits ensembles de logements, on a appris que certaines fois, depuis le début de l'année, ces opérations immobilières ont été refusées, des demandes de lotissements en petits ensembles, et donc on se satisfait de voir que vous essayez de respecter votre engagement de maintenir les pavillons. Il y avait plusieurs propositions notamment rue des Baconnets, etc, qui ont été refusées. C'est nouveau et donc on se dit que c'est bien que la période électorale intervienne de temps en temps.

M. le Maire : Ce n'est pas si nouveau que cela puisqu'en dix ans, au cours des dix dernières années, seuls une vingtaine de pavillons, de la zone pavillonnaire, pas au bord de la RN20 mais de la zone pavillonnaire, ont été démolis pour laisser place à des projets immobiliers. Une vingtaine en dix ans : deux par an ! Comme il y a 10.000 pavillons à Antony, on est encore loin d'avoir entamé l'ensemble du parc. Deux pavillons par an ! il en reste encore 9 900.

Mme HAGEL : Ce n'est pas l'impression qu'ont les Antoniens dans leur quartier !

M. le Maire : Non mais c'est une impression. La réalité n'est pas ça.

Mme HAGEL : Non, il suffit de se promener dans un quartier pavillonnaire pour voir qu'il y a des projets en cours, terminés ou pas terminés ...

M. le Maire : Non, pas en cours

Mme HAGEL : Oh si ! Par exemple, vous avez actuellement un promoteur assez agressif à François Molé...

M. le Maire : On l'a refusé aussi

Mme HAGEL : Il a un projet de 52 logements et de 10 maisons de ville, c'est un truc énorme ! Vous avez 450 signatures de pétitions sur le quartier, alors évidemment vous lui avez refusé.

M. le Maire : C'était refusé avant !

Mme HAGEL : Villa Yvonne...

M. le Maire : Villa Yvonne c'est refusé aussi !

Mme HAGEL : Comme l'a dit Pierre, on est en période préélectorale ... Mais c'est un vrai problème parce que notamment pour ce qui est de François Molé, et je voulais en parler à propos d'une des DIA, ce n'est pas ça exactement mais c'est juste à côté, c'est un quartier en plus qui est

en pente, où il y a beaucoup de marne verte, on sait très bien que dans la ville, on a une géologie assez particulière et on a comme pour tout le monde des risques climatiques, et nous, il nous semble que le PLU n'est pas assez protecteur ; c'est-à-dire qu'il y a toujours un risque que l'on construise dans des conditions qui ne préserveront pas le bâti, et on voit bien à quel point il y a de nombreux pavillons et immeubles qui connaissent des fissures liées justement à ces marnes vertes et à ces problèmes, sans parler des problèmes d'inondations parce qu'on l'a vu le 11 juin de l'année 2018, malheureusement on sait bien que ce sont des épisodes qui vont se réitérer, et donc on se doit d'être extrêmement vigilants.

D'un autre côté, notre région a besoin de logements, mais elle a besoin de logements pour tous types de population et pas ce que proposent ces promoteurs ; ce qu'ils proposent, ce sont des programmes au prix du mètre carré inaccessible pour une très grande partie des habitants de notre région et de notre ville.

M. le Maire : Vous avez raison. Il n'est pas question de construire des immeubles dans la zone pavillonnaire. Au bord de la RN 20 oui, mais pas dans la zone pavillonnaire.

M. FEUILLADE : Rue des Mûres, ce n'est pas des logements sociaux, rue des Mûres, ce sont des pavillons, 30 et quelques logements ! Rue des Rabats, un pavillon, 9 ou 12 logements...

M. le Maire : Mais ce n'est pas dans la zone pavillonnaire.

M. FEUILLADE : Non mais il y a certainement longtemps que vous n'y êtes pas allé, vous ne savez plus comment c'est effectivement ! On ne vous voit pas beaucoup dans le quartier. L'année dernière on avait évoqué les locaux d'Orange rue des Rabats, la réponse que vous nous aviez faite était : « mais non c'est une opération interne à Orange ». Aujourd'hui, manifestement, il y a un permis de construire et ce sont plusieurs immeubles qui vont être construits. C'est un quartier peut-être « semi pavillonnaire » comme vous dites mais c'est bien une opération. En même temps, quand on vous pose des questions, vous nous répondez à côté ; vous dites « non, ce n'est pas vrai, il n'y aura pas d'opération... » alors que là, il y a une grosse opération de plusieurs bâtiments.

M. le Maire : Non mais Orange, ce n'est pas un pavillon. C'est un immeuble industriel !

M. FEUILLADE : C'est ce que vous nous aviez dit : « c'est entre eux » mais non, ce n'est pas entre eux ! Ils ont balancé ça à une autre société qui construit des immeubles ! Vous nous racontez de la « flûte » !

M. le Maire : En tout cas on ne construit pas d'immeubles en zone pavillonnaire, je le répète, et malgré le SDRIF que vous avez voté !

Mme HAGEL : Le SDRIF, il conseille !

M. le Maire : Non, il ne conseille pas ! Il impose.

Mme HAGEL : Non, il n'impose pas.

M. le Maire : Il impose.

Mme HAGEL : Il dit qu'il vaut mieux construire près des moyens de transports.

M. le Maire : Et le Préfet qui relaye les prescriptions gouvernementales impose aussi. Il faut quand même le savoir. Il faut que tout le monde le sache ! C'est le Préfet, sur ordre du Gouvernement, qui impose la construction. C'est le Gouvernement, ce n'est pas la Région. C'est l'Etat. La Région n'obéit pas au Préfet, c'est l'Etat.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, sur la question du SDRIF, parce que vous le répétez fréquemment : Oui, moi je l'assume et je pense que mes collègues aussi, d'avoir voté. Pourquoi ? Parce que c'est une bonne initiative, c'est une bonne chose. Bien sûr qu'il faut reconstruire la ville sur la ville, il faut arrêter l'étalement urbain parce que ça coûte cher, parce que ça envoie généralement loin...

M. le Maire : Oui mais pas à la place des pavillons.

M. FEUILLADE : Il y a deux choses M. le Maire, dans vos propos : il y a effectivement la politique que vous menez et qui conduit à construire énormément d'immeubles privés à des prix qui sont aujourd'hui inaccessibles aux gens, et vous refusez dans le même temps la mixité sociale, c'est-à-dire que vous ne construisez pas de logements sociaux ! Vous êtes effectivement dans une démarche, une politique...

M. le Maire : Mais Madame Hagel ne parlait pas de ça, elle parlait des pavillons...

M. FEUILLADE : Oui mais moi je vous en parle. Et je revendique effectivement et j'assume : il faut des logements sociaux selon le SDRIF

M. le Maire : Vous voulez démolir les pavillons, c'est cela ?

M. FEUILLADE : Quelques-uns, il faut en démolir quelques-uns, effectivement dans certains endroits ...

M. le Maire : Vous êtes d'accord, Mme Hagel ? On peut détruire des pavillons pour construire des logements sociaux ?

Mme HAGEL : Je pense que dans une ville comme Antony, il y a certainement des possibilités beaucoup plus importantes qu'on veut bien le croire, sauf qu'aujourd'hui on laisse ça, je dirais, à l'initiative des promoteurs alors que ça devrait être la Ville qui soit à l'initiative. Eh bien oui ! C'est la Ville qui devrait réordonner les choses. La Ville ne peut pas tout faire mais par le PLU elle peut donner des orientations. Et je trouve que pour l'instant les orientations du PLU sont insuffisamment protectrices en matière d'environnement et insuffisamment incitatives en matière de logements de tous types. De tous types ! Le problème, c'est qu'on ne construit que pour certains, et moi je pense qu'il faut construire pour tout le monde.

M. le Maire : Mais pas à la place des pavillons, on est d'accord ? Uniquement le long de la RN 20. D'accord. On a terminé avec les DIA ? On peut passer à l'ordre du jour ? Et l'ordre du jour appelle d'abord une information de ma part sur la zone à faibles émissions, la ZFE.

- Information sur la ZFE.

M. le Maire : Comme vous le savez, mes chers collègues, le Conseil Métropolitain a voté le 12 novembre 2018 le principe de la création à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A 86 d'une zone à faibles émissions, ou, on peut le dire aussi ainsi, une zone à circulation restreinte, une ZCR, c'est-à-dire une zone dans laquelle les véhicules les plus polluants seraient progressivement interdits de circulation, pas forcément à tout moment mais en tout cas pendant la journée. Le soir c'est autorisé, la nuit c'est autorisé, le week-end c'est autorisé, mais pas dans la journée.

Une telle zone existe déjà dans Paris intra-muros et dans 231 agglomérations européennes. La mise en œuvre de cette décision ne peut se faire que commune par commune, par un arrêté du Maire de chacune des villes concernées. La procédure de prise d'un tel arrêté prévoit la consultation préalable des habitants de la commune, d'Antony en l'occurrence, des communes limitrophes, pas des habitants, la consultation des communes, du Département, de la Préfecture, d'Ile-de-France Mobilités, et des Chambres Consulaires. La consultation des habitants a été réalisée du 28 mars au 12 mai par la distribution d'une lettre déposée dans toutes les boîtes, 30.000 exemplaires, et par le site internet de la ville. Je pense qu'on est à peu près la seule ville à

avoir procédé à une consultation de l'ensemble de la population. Les autres ont juste mis à disposition un cahier qui a été signé par une vingtaine de personnes.

4.733 réponses ont été reçues, ce qui correspond à un peu moins de 12 % du corps électoral. Le résultat est le suivant : 61,1 % de oui et 38,9 % de non. 85 % demandant que l'arrêté concerne l'ensemble de la ville et pas seulement le quartier situé au nord de la A 86. La majorité des habitants est donc favorable aux restrictions de circulation mais une forte minorité quand même a été sensible au coût que cela représentera pour les possesseurs de véhicules diesel dont l'achat, souvenons-nous, a été longtemps soutenu par les pouvoirs publics, malheureusement. Malheureusement.

Je me propose donc, à l'instar du Maire de Sceaux et du Maire de Bourg-la-Reine, de prendre un arrêté, mais avec une application différée et assortie de conditions. Je vais vous lire le texte de l'arrêté que je me propose de prendre, il n'est pas encore pris mais je me propose de le prendre :

« Une zone à circulation restreinte - ZCR - est créée à compter du 1er juillet 2020, -et non du 1er juillet 2019, ce qui laisse le temps de se mettre en règle-, pour une durée de trois ans sur l'ensemble des voies publiques de la commune d'Antony sous la condition que l'Etat mette en place un guichet unique en ligne permettant aux usagers de savoir quelles aides ils peuvent cumuler et ainsi déterminer le reste à payer ; que ledit guichet assure la fonction de tiers payant de telle sorte que l'utilisateur n'ait à supporter directement au moment de son achat que le reste à payer ; et que des propositions du Gouvernement permettant d'aider les foyers les plus modestes : micro crédit, prêt à taux zéro, etc... soient mises en œuvre. »

Les autres articles sont conformes à la délibération de la Métropole.

Il nous reste encore à consulter les collectivités : Département, communes limitrophes, et quand nous aurons leur réponse, donc au plus tard dans deux mois puisqu'ils ont deux mois pour nous répondre, je signerai l'arrêté.

Voilà mes chers collègues ce que j'avais à vous dire sur la ZFE.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, je me souviens avoir fait une intervention sur le sujet à la fin du dernier conseil et j'ai entendu dans ce que vous disiez de nombreuses choses que j'avais moi-même évoquées. Je crois qu'effectivement nous sommes tous sensibles au problème de pollution, nous sommes tous sensibles au problème de pollution, aux problèmes d'émissions de gaz à effet

de serre, mais je crois que nous ne sommes pas tous au même point je dirais dans la volonté d'avancer vite. Ce que j'ai entendu, M. le Maire, c'est deux niveaux de vos interventions, les deux points, j'y adhère totalement : Premier point, vous voulez élargir cette zone, vous avez concerté d'ailleurs vos collègues des villes voisines, vous avez entendu ce que les habitants d'Antony vous ont dit lors de la consultation, ils sont majoritairement pour cette extension ; mais la deuxième partie de votre intervention, c'est sur les mesures à prendre et nous sommes tout à fait d'accord avec vous, il y a des mesures à prendre par l'Etat, bien évidemment, mais aussi avec un soutien des collectivités, d'une certaine manière, je pense que votre idée de guichet unique est tout à fait intéressante comme le fait que ce sont les familles les plus modestes qui doivent être aidées, et pas comme c'est le cas actuellement sans critères, c'est -à-dire qu'actuellement, si vous voulez acheter une voiture électrique et que vous gagnez, je ne sais pas, 40.000 € par mois, vous pouvez...

J'ai bien entendu ce que vous disiez, vous disiez que vous alliez faire un arrêté si l'Etat prend des mesures...

M. le Maire : Non, ce n'est pas cela. L'arrêté sera pris mais il ne sera applicable que si l'Etat prend des mesures de soutien à ceux qui possèdent des véhicules polluants.

Mme HAGEL : Eh bien écoutez, M. le Maire, j'espère que tous les maires de France et les Régions vont se mobiliser de la même manière pour obliger l'Etat à faire quelque chose parce que pour le moment ... Je pense qu'à un moment il va falloir prendre des décisions, ce n'est pas pour vous ni pour moi, M. le Maire, c'est pour nos enfants et nos petits-enfants.

M. FEUILLADE : Juste une remarque : Moi je me méfie toujours des règles, des lois, des arrêtés qui ne sont pas applicables. Vous dites : je prendrai un arrêté le 1er juillet mais on l'appliquera peut-être sous conditions ... Je pense que c'est le pire, la pire des choses pour les gens. C'est-à-dire qu'on envoie un signal incompréhensible. Je prends un texte, une loi, un règlement mais vous ne l'appliquez pas, on ne l'appliquera pas. J'y suis favorable, il faut prendre des mesures, des bonnes mesures pour lutter contre les pollutions. En même temps, sur celle-ci il faut indiquer pour notre ville qu'elle ne représente que 60 % de la pollution particules de CO2 et qu'on ne supprime pas la circulation sur l'axe le plus polluant qui traverse la ville, à savoir la A 86. On pourra continuer sur la A 86, et juste un exemple pour montrer l'incohérence de ces machins-là, de ces

technocrates : Le gars qui habite rue Velpeau, qui aujourd'hui s'en va travailler à Saint-Quentin en Yvelines, il est à 200 mètres de la A 86, aujourd'hui pas de problème. Demain, avec votre truc, il ne peut plus, il ne peut plus parce que vous lui interdisez d'utiliser sa bagnole, il ne peut plus monter sur la A 86, il ne peut plus y aller. Il met 25 minutes aujourd'hui pour aller à son boulot, il mettra deux heures demain ! Voilà les incohérences de ce genre de truc. Oui, il faut prendre des mesures mais des mesures qui soient sérieuses, qui soient applicables réellement. Moi je pense que là, on est comme le Premier ministre qui vous parle de l'écologie et qui dit : il faut supprimer les touillettes et les pailles en plastique ! Comme si c'était à la hauteur de ce dont on a besoin aujourd'hui !

Effectivement, des petites mesures, il en faut, je crois que celle-ci, c'était pour se donner bonne conscience et là aussi derrière, vous avez aussi tous les lobbies, il ne faut pas se leurrer. Aujourd'hui vous avez le lobby de la voiture électrique qui est là, allez-y, allez-y... et pendant qu'on fait ça, on est en train de piller la Bolivie avec le lithium, mais qu'importe, on est écolo à Paris dans la région Ile-de-France mais qu'est-ce qu'on en a à cirer des boliviens qui vont crever à cause de nos piles ! Et derrière vous avez tout le jeu des lobbies, etc. Oui, il faut des vraies mesures mais il ne faut pas des mesurette. Aujourd'hui l'écologie devient une nécessité récupérée par les politiciens de tous bords qui veulent se faire des voix pour les prochaines élections. Voilà mon sentiment.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, appliquez ! Vous avez de bonnes idées, j'espère que vous les appliquerez après les élections municipales, on est en période pré et post en même temps et pour le coup, vous prônez là une application qui sera faite par le prochain exécutif. C'est un peu étonnant.

Ensuite, étendre les aides, on a déjà exprimé notre accord, donc il n'y a pas de souci. Demander les aides de l'Etat c'est bien, celles de la Métropole ça aurait été aussi une bonne idée parce qu'elles sont assez chiches, et vous le savez très bien puisque vous avez voté à la Métropole, vous savez très bien que ça ne permet pas de couvrir le dixième ou le centième des besoins. Donc je pense que si vous faites un arrêté, pensez à rajouter la Métropole également.

M. le Maire : J'ai reçu une lettre cet après-midi du Président de la Métropole qui dit ceci, il ne l'a pas envoyée qu'à moi, c'est à tous les maires concernés : « *S'agissant des aides -on vient de*

parler des aides- *en accord avec le bureau du 7 juin*, (je ne savais pas que le bureau du 7 juin avait pris une décision), *je proposerai au conseil métropolitain le 21 juin* (donc demain), *de cibler davantage notre dispositif « Métropole roule propre » en faveur des ménages les plus modestes. Ainsi la subvention pour les 20 % des ménages les plus modestes sera portée à 6.000 €, soit 1.000 € de plus qu'aujourd'hui. En y ajoutant les subventions de l'Etat, l'aide cumulée pourra aller jusqu'à 17.000 € »* -alors moi je n'ai pas fait les calculs- *« pour remplacer un véhicule polluant par un véhicule propre. »*

M. RUFAT : Vous avez notre mandat pour voter, M. le Maire.

M. le Maire : Je poursuis : *« Je suis par ailleurs toujours dans l'attente des réponses du Gouvernement, et en particulier de Bercy, sur les modalités de micro-crédits et de prêts à taux zéro qui permettraient de réduire d'autant le reste à charge pour les plus modestes ».*

Un prêt à taux zéro, c'est quand même remboursable, et comme les taux des prêts ne sont pas très élevés, on n'est pas très loin d'un prêt normal.

Je continue la lecture : *« S'agissant du budget unique, (le budget unique, beaucoup de gens y pensent) qui vise à consolider l'ensemble des aides disponibles pour le renouvellement des véhicules, il sera bien en ligne le 1er juillet* (c'est-à-dire dans dix jours). *En effet, le site internet gouvernemental www.primealaconversion.gouv.fr permettra l'instruction unique des dossiers des automobilistes de la Métropole ».*

Vous voyez que ça avance. Je ne sais pas si les conditions que nous allons inscrire seront respectées mais ce n'est pas exclu.

M. RUFAT : Donc M. le Maire, vous avez notre mandat pour voter demain cette proposition de la Métropole.

M. le Maire : Mais ce n'est pas un vote.

M. RUFAT : Mais si, c'est un vote.

M. le Maire : Oui, enfin j'ai voté au mois de novembre.

M. RUFAT : Mais là, vous allez voter, demain !

M. le Maire : Oui, bien sûr. Là il n'y a pas de vote puisque c'est une communication.

J'ai pris d'autres arrêtés, là en revanche ce sont des arrêtés qui sont déjà pris : le 3 juin, un arrêté interdisant l'utilisation du Glyphosate, comme le Maire de Sceaux et comme le Maire de Bourg-la-

Reine. Là aussi on est en accord là-dessus sur les trois villes, cela échappe encore à la réglementation de l'Etat parce que l'Etat a interdit l'utilisation du Glyphosate sauf qu'il a oublié quelques points et ça ne nous a pas échappé lors de débats qui ont eu lieu sur ce sujet, ça n'a pas échappé à la sagacité des débatteurs, et par exemple dans les espaces extérieurs des logements sociaux, M. Legrand, dans les espaces extérieurs des logements sociaux le Glyphosate n'est pas interdit. Mais je suppose que vous, vous ne l'appliquez pas, vous ne l'utilisez pas parce que vous êtes sérieux mais il y en a d'autres moins sérieux qui pourraient le faire. Donc ce sera interdit aux autres et aussi dans les infrastructures ferroviaires qui avaient été oubliées. Donc M. Nehmé se fera un plaisir de faire appliquer l'arrêté le soir à minuit, n'est-ce-pas ?

Mme HAGEL : Il y a aussi toutes les copropriétés.

M. le Maire : Dans toutes les copropriétés aussi, oui. Donc tout ce qui a échappé à l'Etat est interdit désormais à Antony depuis quelques jours.

Et deuxième arrêté que j'ai pris aussi, le 6 juin, donc il y a une dizaine de jours : un arrêté interdisant de maintenir en fonctionnement les moteurs thermiques des véhicules à l'arrêt ou en stationnement, donc les bus RATP ou Paladin qui sont en stationnement au centre-ville et qui maintiennent leur moteur en marche seront sanctionnés par la police municipale qui est située en face, ils n'auront pas beaucoup de chemin à faire pour mettre un PV.

Mme HAGEL : Certaines associations vont être extrêmement satisfaites. Maintenant on attend qu'effectivement les contrôles soient faits, parce qu'il y a beaucoup d'Antoniens et moi-même qui le constatent, quand je vois un véhicule arrêté avec le moteur en route, j'interpelle le conducteur. Ils sont toujours au courant que ce n'est pas légal parce que de fait, M. le Maire, vous prenez un arrêté, ça donne un peu plus de poids, mais de fait, le texte existe, il y a un texte, je peux vous l'envoyer, et ce n'est pas respecté. Je crois qu'il va falloir quand même que tout le monde soit conscient de ce que cela veut dire que de laisser son moteur allumé sans aucune nécessité. Donc on est contents mais on attend la suite.

M. FEUILLADE : Juste une question M. le Maire : Avec tous les arrêtés que vous prenez, d'une part je propose que le mois de juin soit sacré « Mois de l'écologie à Antony » parce que c'est tout à fait nouveau, vous pouvez y aller ...

M. le Maire : Et ce n'est pas fini ! Tous les mois, vous pourrez dire que c'est le mois de l'environnement à Antony !

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas fini. Mois de l'environnement, de l'écologie, et M. le Maire, une question : quels moyens vous vous donnez pour faire respecter ces arrêtés ? La police municipale comprend trois agents, quand ils sont tous là, je ne vois pas comment vous allez faire respecter vos arrêtés.

M. le Maire : La police nationale bien sûr !

M. FEUILLADE : Bien sûr ?

M. le Maire : Eh bien oui.

M. FEUILLADE : Après les moteurs qui ne sont pas arrêtés, elle va aller courir après les truands, d'accord.

M. le Maire : Je propose qu'on passe maintenant enfin à l'ordre du jour. L'ordre du jour appelle l'information sur le budget participatif. Je passe la parole à Jean-Pierre Limborg.

- INFORMATION SUR LE BUDGET PARTICIPATIF.

M. LIMBORG : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, les Antoniennes et les Antoniens ont voté en fin d'année dernière douze projets du budget participatif de la première saison, et je vais vous donner ce soir l'état d'avancement de la réalisation de ces douze projets.

Sept projets sont déjà très avancés, quatre projets sont lancés dans des études diverses un peu longues, et un projet sera repoussé à l'été 2020. Dans l'ordre des votants :

Le projet des panneaux d'informations de la ville et des publicités éteints la nuit. Nous avons deux partenaires commerciaux : Naja et Decaux. La société Naja a fermé complètement dès le mois de janvier les 26 mobiliers urbains qui sont donc en extinction complète et sept bornes d'information économique sur les onze. Les quatre qui n'ont pas été éteintes sont les quatre numériques parce qu'il y a des défilements de partenaires commerciaux qui forcément paient Naja pour ça. Donc un bon résultat dès le mois de janvier.

Par contre la négociation avec Decaux s'est avérée vraiment longue ; je remercie ici Madame Kharmoudy qui a mis pratiquement six mois à négocier, à obtenir un résultat que je vais vous donner qui me semble à moi très satisfaisant. La négociation s'est terminée en début de semaine

après six mois. Alors pourquoi ? Parce que Decaux a des annonceurs qui paient pour être visibles et ils n'acceptaient pas d'éteindre leurs panneaux. Alors le résultat de cette négociation est le suivant : 40 panneaux de 2 mètres carrés sur les 70 seront éteints à partir de 23h30. L'horaire demandé par le dépositaire du projet, 22h30, n'a pas été accepté malgré beaucoup de tentatives. Donc 40 sur 70 seront éteints à 23h30 jusqu'à 6h00 du matin. Par contre l'intégralité des panneaux de 8 mètres carrés seront éteints, les 16.

En ce qui concerne les 8 panneaux de journaux électroniques, ils seront bien entendu éteints sans problème puisque ce sont les informations de la ville, ça ne portait pas préjudice aux annonceurs de Decaux.

La ville aura financé l'installation d'horloges dans les 40 panneaux de 2 mètres carrés et dans les 16 panneaux de 8 mètres carrés, et Decaux gracieusement s'occupera des horloges des 8 panneaux de journaux électroniques.

Une négociation difficile avec un partenaire privé qui a des accords commerciaux, qui doit rendre des comptes à ses annonceurs, mais je trouve le résultat déjà très satisfaisant.

M. RUFAT : Decaux fait payer ses annonceurs pour que ses annonces passent à 3h du matin quand il n'y a personne ?

M. LIMBORG : Effectivement, vous savez que dans ce qu'on appelle les « unités urbaines », c'est-à-dire de moins de 800.000 habitants, la loi est déjà passée, ça doit être éteint de 1h à 6h du matin. Ici nous faisons partie du Grand Paris, il y a beaucoup plus de 800.000 habitants donc l'arrêt de 1h du matin à 6 h ne s'applique pas mais ça a été l'argument, Decaux a dit : On va s'aligner sur cet arrêt comme si on était dans ce cadre-là, et Mme Kharmoudy a obtenu que ce ne soit pas 1h du matin mais 23h30. Après vous savez, c'est ce qu'on appelle une négociation. 40 sur 70, est-ce que ça veut dire que plus tard on pourra aller un peu plus loin ? Je trouve que l'intégralité des grands panneaux de 8 mètres carrés et 40 sur 70, 60 % des panneaux de 2 mètres carrés, c'est déjà un bon résultat. C'est un bon début et ça a été six mois de négociation. Mme Kharmoudy n'a pas lâché, j'ai oublié le nom du responsable de Decaux qui a dit souvent « Ce n'est pas dans le contrat avec nos partenaires », on a tenu bon. A suivre mais c'est déjà un bel aboutissement.

Projet numéro 2 : les toilettes publiques au Parc Heller. Voilà un projet difficile, beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît pour des contraintes techniques parce qu'il s'agit de trouver l'endroit où l'on a accès à des réseaux bien sûr d'alimentation d'eau mais surtout des réseaux d'évacuation d'eaux usées, avec une pente nécessaire pour que ça puisse s'écouler. Et ce n'est pas si évident que cela. En tout cas le secteur a été identifié : ce sont les pyramides autour du club de rugby, et maintenant on a lancé une étude de diagnostic réseaux pour savoir exactement où passent les réseaux afin de choisir exactement le bon emplacement près de ces pyramides du club de rugby.

Projet numéro 3 : l'éclairage intelligent. Expérimentation au niveau de la rue Marie-Laure. Les dispositifs ont été acquis et installés, on procède actuellement aux réglages. Le projet est donc en cours de finalisation.

Le projet numéro 4 : les abris vélos. Tous les abris ont été commandés et réceptionnés. Maintenant également là aussi une concertation pas si simple avec les riverains ou les commerçants pour déterminer précisément le lieu des implantations à proximité si possible des équipements publics. Donc la négociation est en cours et dès que les lieux sont décidés et validés par les riverains, l'installation se fera.

Projet numéro 5 : les boîtes à lire. Nous avons eu une réunion intéressante avec les dépositaires du projet et les représentants bien sûr des élus et les services. On les appellera « boîtes à lire » et non pas « boîtes à livres ». Le format a été décidé. Si vous voulez regarder à quoi ça ressemblera, ce sont des hexagones en forme de nid d'abeilles comme ceux qu'a utilisés la ville de Metz dans ses boîtes à lire, ça permettra de faire des constructions de différentes longueurs ; et la décision de cette réunion des dépositaires de ce projet, c'est qu'on va faire nous-mêmes, on va confier la réalisation de ces boîtes à lire soit à l'ESAT d'Antony soit au Plateau urbain. On ne sait pas encore laquelle des deux, on attend d'avoir les plans : soit on les fait nous-mêmes, soit on demande à Metz de nous passer leurs plans, et puis on réalisera. Donc peut-être une implantation, j'espère bien sûr, avant la fin de l'année. On a nommé sept endroits pour les implantations : la Place des Baconnets, la rue Prosper Legouté à côté de la gare Fontaine-Michalon, la Place du tribunal à côté de la gare d'Antony, la Place de la résidence La Fontaine à proximité des commerces, un lieu qui sera près du RER Chemin d'Antony, la Place Lexington à la Coulée Verte, et un lieu à définir dans le quartier sud les Rabats.

Une proposition intéressante qui a été retenue : on nommera un référent bénévole pour chacune des boîtes à lire pour que ce référent s'occupe de retirer les livres abîmés ou signaler des éventuelles dégradations, et organiser pourquoi pas des petites animations dans les Médiathèques avec un regroupement des bénévoles référents de ces boîtes à lire. C'est une proposition des citoyens de ne pas laisser ça à vau-l'eau et je trouve cela très intéressant.

Projet numéro 6 : les capteurs qualité de l'air. Alors là, suite au challenge Pack and Go de mes confrères Bétouati et Goulette, une entreprise qui s'est inscrite dans ce projet d'élaboration de qualité de l'air se propose de nous prêter des capteurs pour faire un test en grandeur nature, pour tester leur fonctionnement, également comment on va traiter les données, et on pourrait avoir en fonction de ce type de capteurs ses avantages et ses inconvénients, ce qui nous permettra de prendre une décision de l'achat de capteurs différents ou en tout cas des meilleurs après expérimentation. On a accepté cette expérimentation qui semble intéressante, donc une mise à disposition gratuite permettra de voir les capteurs en action. On évaluera leur avantage, leur inconvénient, et puis on pourra prendre la décision de les acheter et de les installer à la fin de l'expérimentation à la fin de l'année.

Mme HAGEL : Comment s'appelle l'entreprise ?

M. LIMBORG : Il n'y a pas le nom, je ne sais pas si M. Goulette connaît l'entreprise qui fournit les capteurs ? On pourra vous le communiquer, c'est Mme Akhmerova qui doit connaître le nom de cette entreprise.

M. GOULETTE : Je peux répondre pour l'entreprise ? Je n'ai pas le nom de l'entreprise mais je peux juste préciser : c'est l'une des entreprises qui étaient sélectionnées dans le cadre du challenge. C'est une entreprise qui est basée à Nantes et qui propose en fait une application destinée, on vous en dira plus à d'autres occasions, destinée à informer la population sur l'état de la qualité de l'air et dans ce cadre-là ils ont effectivement des capteurs et on a jugé intéressant de combiner cette proposition avec le budget participatif.

M. LIMBORG : Oui c'est ça, ça se combine avec leur projet à eux puisqu'eux proposent l'application qui va gérer les DATA qui viennent de ces capteurs, donc à la fois ils vont gérer leur application et en même temps on testera les capteurs.

Mme HAGEL : Le projet du budget participatif justement, il avait ça de particulier, c'est que c'était un projet qui proposait l'achat de capteurs qui avaient été identifiés d'une entreprise identifiée avec un vrai projet.

M. LIMBORG : C'est ça.

Mme HAGEL : Et qui avait l'intérêt justement d'avoir des connexions numériques, c'est-à-dire que les habitants pouvaient avoir un accès direct aux résultats des analyses.

M. LIMBORG : Bien sûr.

Mme HAGEL : Parce qu'autrement, les capteurs pour les capteurs, ça n'a pas tellement d'intérêt.

M. LIMBORG : Bien entendu. C'est exactement ce qui va se passer. On teste l'ensemble du dispositif, comme ça on investira dans des produits testés et on n'aura pas de mauvaises surprises.

Le projet numéro 7 : sécurisation de la traversée du Bois de Verrières et de la rue Maurice Labrousse. Le panneau est commandé. Les services techniques attendent la livraison et l'installeront dès réception.

Le projet numéro 8 : le plan en relief de la ville pour les personnes handicapées visuelles. C'est l'antenne locale de l'association nationale Valentin Haüy qui va piloter ce projet, ils ont une imprimerie en braille dans cette association nationale. Cette imprimerie vient de réaliser le plan en relief de Fontenay-aux-Roses, ils sont en train de concevoir celui de la ville de Puteaux et dès que c'est fini, ils feront celui de la ville d'Antony. Donc trois exemplaires seront réalisés : deux pour le CCAS, un en fixe et un qui sera prêté à ceux qui en auront besoin, et un sera à disposition de l'antenne locale de l'association Valentin Haüy section Antony. Les plans seront réalisés cet automne et des échantillons seront adressés au CCAS dès cet été.

Le projet numéro 9 est le projet qui est repoussé en été 2020. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas faire deux travaux importants en même temps, la priorité est de refaire les toilettes des grands, ce chantier important aura une certaine emprise sur la cour et également des contraintes qui interdisent de faire ces deux chantiers en même temps. Priorité cet été aux toilettes des grands, et l'été suivant, l'été prochain : le préau, sachez que les parents d'élèves sont au courant, le 15 mars 2019 ils ont validé ce calendrier.

Le projet numéro 10 : Antony Bio Habitat. C'est un projet qui est presque abouti, qui a suscité beaucoup d'engouement, les services Espaces Verts ont fait une recherche bibliographique sur l'utilité et le mode de vie des chauves-souris, leurs besoins et leur utilité, ce qu'elles apportent dans l'écosystème. Ils ont même rencontré des grands spécialistes des chiroptères. Six nichoirs ont été déposés au Parc Heller, 29 vont être déposés et installés d'ici la fin de l'été dans les parcs de la ville. Et sur cette lancée le service Espaces Verts pense à une communication aux citoyens. Je pense aussi aux enfants dans les écoles expliquant le rôle des chauves-souris dans l'équilibre des milieux naturels.

Projet numéro 11 : les fauteuils urbains accueillants. Tous les fauteuils sont commandés et sont stockés. 5 fauteuils ou 6 je crois ont déjà été installés rue Auguste Mounié et en ce moment les services regardent les emplacements précis dans les autres rues pour installer les autres fauteuils.

Projet numéro 12 : les deux places de co-voiturage signalées. L'emplacement a été décidé, on va les signaler par un panneau et je pense par une signalisation au sol boulevard Pierre Brossolette, à côté de la gare du RER, entre les places de dépose minute et là où s'arrêtent les bus. Ce seront d'ailleurs des places, quand elles ne seront pas utilisées par le co-voiturage, qui serviront pour le dépose-minute. Le panneau est commandé et sera installé dès réception.

Voilà l'état d'avancement à pratiquement à mi-année.

M. le Maire : Pour 2019, où en est-on ?

M. LIMBORG : Alors pour 2019 on a eu 170 dépôts de projets. Contre 143 l'an dernier. La commission a eu lieu, une commission très intéressante, avec pour la première fois des citoyens tirés au sort. J'ai trouvé les prises de parole pertinentes, ils nous ont souvent un peu recadrés. 78 sur les 170 ont passé ce premier seuil de pré-sélection ; tous les autres projets qui ont été retoqués, on le signalera à ceux qui ont déposé, l'ont été parce qu'ils ne correspondaient pas au règlement. Ils étaient non-conformes au règlement. On a eu une petite discussion pour certains projets, trois ou quatre qui étaient seulement des idées. Le débat était de savoir si on les refusait dès maintenant comme on l'avait dit dans le règlement, ou si on faisait autrement, en fait nous allons rappeler tous les dépositaires de ces trois, quatre projets qui étaient simplement une idée et savoir s'ils peuvent être enrichis pour devenir des projets retenus, sinon ils seront retoqués.

M. le Maire : Quelle est maintenant la prochaine échéance ?

M. LIMBORG : La prochaine échéance est la suivante : 78 projets vont être à l'étude pendant quatre mois par nos services : certains et même sûrement beaucoup seront regroupés, on fera comme la saison numéro 1 : c'est dans l'intérêt des dépositaires de projet de regrouper ceux qui sont similaires, même s'ils ne sont pas absolument semblables, sinon il n'y en aurait aucun qui serait élu. C'est ce que nous avons fait pour les boîtes à lire ... Là je sais qu'il y a beaucoup de projets sur des jardins potagers par exemple. Donc les services vont réunir les projets par thèmes, thématiques, éventuellement peut-être trouver un ou deux projets non-réalisables, ou en tout cas non-réalisables en un an, et on aura à la fin du mois d'octobre le nombre exact et les projets regroupés, ceux qui seront mis au vote des Antoniennes et des Antoniens début novembre. Trois semaines complètes pour le vote jusqu'à quasiment fin novembre ; et pour l'annonce des résultats ce sera début décembre.

Mme HAGEL : L'exercice de démocratie locale se déroule à l'heure actuelle dans notre ville : un exercice dans lequel vous, Mesdames et Messieurs et nous aussi, minoritaires, nous nous délestons d'une partie de nos responsabilités d'élus. A cette période où le modèle représentatif est si décrié, admettez qu'il s'agit d'un outil pour plus de démocratie pour les Antoniens, et plus de modestie pour leurs élus.

La commission de pré-sélection s'est déroulée il y a quelques jours et Jean-Pierre Limborg vous en a donné quelques éléments. Je vais aussi reprendre certaines choses que vous avez dites. Camille Le Bris et moi-même nous y étions représentantes de la minorité de gauche. Cette année, il y a eu une innovation bienvenue, comme l'a dit Jean-Pierre Limborg, puisqu'à cette commission, outre des représentants des Conseils des Jeunes Citoyens, des Séniors du Noyer Doré, étaient également présents trois Antoniens tirés au sort parmi les personnes s'étant proposées sur le site du budget participatif.

Nous ne reviendrons pas sur l'intérêt de ce dispositif que nous avons régulièrement évoqué depuis les prémices de celui-ci. Camille et moi avons apprécié à sa juste valeur cette étape importante du processus. Nous voulons en premier lieu remercier les services pour l'intérêt qu'ils y portent et pour leur rôle majeur. Nous avons par contre quelques interrogations de fond pour ce budget : pourquoi ce budget est-il cantonné strictement aux seuls projets d'investissements ? Rien dans les

textes ne vous y oblige, ni dans la loi de 2004 relative aux libertés publiques et aux responsabilités locales, ni dans les textes de Porto Alègre, mais je pense que ceux-ci vous intéressent moins.

Quand le fonctionnement est assuré par une association, il faut bien qu'il soit défini dans le programme du budget participatif que là, l'investissement peut être pris en charge par le budget participatif...

M. LIMBORG : Le fonctionnement peut être pris en charge

Mme HAGEL : L'investissement est pris en charge par le budget et le fonctionnement est, lui, pris en charge par une association.

M. LIMBORG : Voilà, d'accord, par une association, là ça colle bien.

Mme HAGEL : En revanche, pour d'autres projets qui sont un peu différents et qui sont de l'ordre du « one shot », c'est-à-dire quelque chose qu'on va faire sur une période très limitée, sur un temps contraint et qui effectivement ne doit pas dépasser une année, nous ne voyons pas pourquoi, lorsqu'il s'agit de choses qui ne sont pas des choses en investissement à construire, mais qui sont par exemple des études, ou du travail collaboratif, on ne voit pas pourquoi ces projets sont rejetés.

De plus, comme l'a dit Jean-Pierre Limborg, il nous paraît important de redire aux Antoniens qu'il ne s'agit pas d'une boîte à idées mais d'un appel à projets.

Voici quelques propositions pour ce dispositif qui, nous en avons la preuve par le nombre ...

M. LIMBORG : Rencontre un grand succès

Mme HAGEL : ... est d'un grand intérêt et que bien évidemment nous soutenons.

Monsieur le Maire, sur ce problème budget d'investissement - budget de fonctionnement, sur des projets très limités, c'est-à-dire ...

M. LIMBORG : Madame Hagel, je vois ce que vous voulez dire, on en a eu deux ou trois.

Mme HAGEL : Des projets qu'on appelle des « one shot », c'est-à-dire quelque chose qui est une petite étude ou autre qui doit permettre à un groupe d'Antoniens de travailler, ou des choses comme ça, tout a été refusé parce qu'effectivement ces types de projets ne sont pas ...

M. LIMBORG : Ils s'inscrivent dans le fonctionnement, c'est un jeu comptable mais...

Mme HAGEL : Quand il s'agit de personnels à embaucher et qui doivent travailler sur une période longue, on comprend, mais quand il s'agit de projets de ce type, ça paraît quand même un petit peu, un petit peu... Je pense qu'on se prive de projets intéressants.

M. LIMBORG : Oui, à mon avis c'est une question qu'on peut poser parce qu'effectivement je ne vois pas de raison particulière de refuser. Quand on a dit que c'était réservé à l'investissement, c'est bien entendu pour éviter le fonctionnement pérenne sur des années, les budgets étant tellement contraints comme vous le savez, mais effectivement pour ces projets « one shot » qui, dans l'exercice comptable, sont inscrits en fonctionnement, on pourrait en parler pour la saison 3. On verra bien ce qu'en disent les services de comptabilité. C'est à étudier. Ceci dit, je vous rassure Mme Hagel, ça concernait un ou deux projets, quelques projets.

Mme HAGEL : Cette année et l'an dernier. Et l'an dernier aussi c'est vrai, avec Airparif.

Et encore cette année avec Airparif, c'est un organisme agréé, reconnu comme l'organisme qui gère les problèmes de pollution de l'air sur toute l'Île-de-France, or il se trouve que Monsieur Devedjian a décidé il y a quelques années qu'Airparif était persona non grata, et depuis des villes comme Antony ont décidé de considérer Airparif comme persona non grata. Moi je trouve que quand même on se prive, c'est toujours pareil, on se prive de compétences.

M. LIMBORG : En tout cas dans le règlement cette année on refuse ce qui est inscrit à l'exercice dans le fonctionnement, on pourra très bien avoir un avenant au règlement pour la saison 3. On verra bien. On prend note, Mme Hagel.

M. le Maire : Merci Mme Hagel. On peut maintenant passer au point 1 de l'ordre du jour, je rappelle qu'il y en a encore 29 ! Donc la parole est à Pierre Médan pour l'octroi de la garantie communale à Hauts-de-Bievre Habitat pour trois emprunts destinés à la réhabilitation des tours Bièvre 1, 2 et 3 qui a eu lieu il y a deux ans.

I - FINANCES

1 - OCTROI DE LA GARANTIE D'EMPRUNT À HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR TROIS EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS :

- en vue de la réhabilitation de la tour Bièvre 1 à Antony**
- en vue de la réhabilitation de la tour Bièvre 2 à Antony**
- en vue de la réhabilitation de la tour Bièvre 3 à Antony**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Monsieur le Maire bonsoir, chers collègues bonsoir, je vous épargnerai la lecture de la totalité du document que vous avez devant les yeux. Vous constatez souvent que la Ville garantit les emprunts d'anciennement Antony Habitat et de la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat, c'est le cas de nouveau pour trois emprunts permettant de réhabiliter les trois tours avec 146 logements, 100 logements, et 92 logements ; le montant des emprunts est indiqué pour chaque prêt et je pense qu'il faudra trois votes puisqu'il y a en fait trois délibérations.

Donc il est demandé au conseil municipal d'accorder à Hauts-de-Bièvre Habitat sa garantie pour les emprunts souscrits pour ces trois réhabilitations et d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de prêts.

M. MEUNIER : Je voterai bien sûr cette délibération. Cependant, deux remarques : des tours qui ont été rachetées occupées par Antony Habitat à l'époque. Certes cela a été favorable pour les locataires en place :

- Baisse des loyers de par le conventionnement des logements, encore faudrait-il que cette baisse des loyers ne soit pas compensée à terme par une augmentation récurrente des loyers de la part de Hauts-de-Bièvre Habitat.

- Réhabilitation des tours : néanmoins une opération de rachat qui ne relevait pas à l'époque de la pure philanthropie de la part d'Antony Habitat. Elle a permis à Antony Habitat de poursuivre son objectif d'atteindre une taille critique à une époque où l'Etat avait pour objectif affiché d'obliger à fusionner des organismes de logements sociaux qui ne possédaient pas un nombre minimal de logements ; elle a également permis à la Ville de s'inscrire dans les objectifs fixés par la loi du taux minimal de logements sociaux sur la ville. Des tours qui, comme je le disais, ont été rachetées pour l'essentiel déjà occupées.

Ainsi ces actes de rachat n'auront permis qu'à un nombre restreint de demandeurs de logements Antoniens de se voir attribuer un logement social.

M. FEUILLADE : Je ne vais pas répéter ce que M. Meunier vient de dire mais il lui arrive d'avoir raison parfois ! Donc il faut le souligner ! Evidemment nous aussi on va voter ces garanties d'emprunts, comme tout le monde évidemment, ce sont des réhabilitations qui sont aujourd'hui comme vous l'avez dit achevées depuis deux ans et dont les locataires se réjouissent.

Evidemment ils se réjouissent d'autant plus que l'acquisition par l'office a permis, comme on l'a dit à l'instant, des baisses très très sensibles de loyers puisqu'il s'agissait de studios, de F1, F1 Bis, dont les coûts de loyer s'élevaient jusqu'à 900 € ! Jusqu'à 900 € ! On avait affaire là à un requin, c'est comme ça qu'on les appelle, des requins dans l'immobilier.

Ces réhabilitations étaient nécessaires et urgentes vu l'état de décrépitude des bâtiments qu'on avait achetés et qu'on avait achetés au prix fort, je me souviens...

M. LEGRAND : Non...

M. FEUILLADE : Si ! J'ai vérifié aujourd'hui auprès de votre administration au niveau de Hauts-de-Bièvre Habitat : on avait acheté au prix fort, on n'a même pas utilisé les 10 % de possibilité offerts par les Domaines. Relisez les comptes rendus, je les ai relus aujourd'hui. Alors je vais au bout : vous les avez achetés au prix fort. On vous avait prévenus mais comme d'habitude il s'agissait de réhabilitations urgentes ; on a acheté effectivement des tours qui étaient délabrées. Elles étaient tellement délabrées que le projet de réhabilitation des Bas-Graviers prévu déjà depuis cinq ans, on l'a différé pour faire passer ces tours à moitié en ruine à la place des Bas-Graviers.

Et sur les coûts, les coûts de ces deux tours, on les a payées 20 M€, 19,8 M€ exactement. 3 M€ pour la rénovation, on arrive donc à des coûts, et ça n'a pas été contesté lorsque j'étais encore au conseil d'administration de feu Antony Habitat, on arrive à des coûts proches du neuf, de la construction neuve. On peut donc s'interroger légitimement si on envisage à nouveau ce genre d'opération, pourquoi pas, il faudrait que les services de la Coopérative négocient un peu mieux l'achat de ces biens avec des marchands immobiliers qui se comportent, on vient de le voir, avec les locataires comme des usuriers, et avec la puissance publique, avec les collectivités, comme des Picsous.

Et comme on le disait à l'instant aussi, ces rachats n'offrent pas immédiatement des possibilités de répondre aux demandeurs de logements de la ville, les 2.040 demandeurs de logements Antoniens.

Donc ce que nous souhaitons effectivement, c'est que les services à l'avenir, sur ces questions-là, essayent de gérer un peu mieux, j'allais dire « serrent un peu plus le kiki » à ces promoteurs, à ces marchands immobiliers qui se font un argent considérable sur le dos et des uns et des autres.

M. LEGRAND : M. Feuillade, les Domaines avaient estimé les deux tours à 22 M€, on les a négociées, vous savez qu'on ne peut pas négocier à plus de 10 %, donc on les a négociées à 20 M€. Vous auriez préféré que les gens payent pratiquement 900 € pour un deux pièces alors qu'ils paient 430 € pour un deux pièces maintenant, charges comprises ? Pour un studio ils étaient à 650 €, ils paient quoi maintenant ? 330, 340 €. Alors vous auriez préféré qu'on ne les achète pas ?

M. FEUILLADE : Non mais qu'on négocie davantage.

M. LEGRAND : Mais on ne pouvait pas négocier plus Monsieur, vous le savez très bien. Quand les Domaines font une estimation, c'est 10 % ...

M. FEUILLADE : On sait très bien mais on a eu des exemples ici où ils font des estimations et ils nous disent ensuite qu'ils ne sont jamais allés voir le bien ! Ils font des estimations depuis Nanterre en regardant sur Google où ça se trouve ! Et quand ils viennent ici, ils se perdent dans les rues !

M. LEGRAND : Autre chose M. Feuillade : ça bénéficie aux Antoniens parce que quand on a racheté les tours, il y avait 100 logements vides ! 100 logements de vides ! 100 !

M. FEUILLADE : Non, 80.

M. le Maire : Je pense qu'il faut que ce soit clair pour tous ceux qui nous écoutent que contrairement à ce qui a été affirmé, Antony Habitat est allé au maximum des possibles négociations par rapport à un prix qui vaut ce qu'il vaut mais qui est celui officiellement estimé par France Domaine, et on ne pouvait pas faire autrement, qui était de 22 M€. On a négocié à 20 M€ et donc on était au plus bas. 58.000 € pour un logement, ce n'est pas un prix très élevé pour un logement à Antony.

M. FEUILLADE : Sans isolation, façades à refaire...

M. le Maire : Non, ils n'étaient pas en décrépidité ! Non, il ne faut exagérer, ils étaient globalement en bon état.

Mme HAGEL : Cela vous permettait d'augmenter votre taux de logements sociaux.

M. le Maire : Et vous le regrettez ?

Mme HAGEL : Non, pas du tout !

M. FEUILLADE : J'ai compris M. le Maire, quand vous dites que ce sont « des bâtiments en bon état » pourquoi vous ne tapez pas du poing sur la table pour faire rénover les bâtiments des

Morins, rue Pierre Cot ! Si votre conception du bon état, c'est ça, on a des soucis à se faire dans le quartier !

M. le Maire : M. Feuillade, vous changez de sujet. Vous êtes aux Morins, vous n'êtes plus à Pajeaud. Le dossier que nous traitons est celui de Pajeaud, vous parlez des Morins !

M. MEDAN : Je vous propose de voter le premier point, c'est-à-dire la première garantie d'emprunt d'un montant de 863.905 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Unanimité. Même vote pour les deux autres ?

(Vote à main levée pour les deux autres emprunts : adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Très bien. Merci.

2 - APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DES STAGES JEUNES ET DES ACTIVITÉS ANNUELLES DU CLUB SCIENTIFIQUE À COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2019

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Nous avons là deux délibérations en une puisqu'on a créé un taux d'effort, c'est la délibération numéro 1 pour les stages Jeunes, et un taux d'effort différent puisque les prix ne sont évidemment pas les mêmes, c'est la délibération numéro 2, pour les activités annuelles du Club Scientifique. Le système du taux d'effort est très utilisé depuis des années à Antony, il repose, vous le savez, sur le fait de calculer le prix du service en fonction du revenu mensuel des familles, et pour faire simple et résumer un peu et je m'arrêterai là, le pourcentage calculé dépend évidemment du nombre d'enfants ; je précise aussi qu'il dépend de la présence d'un enfant qui a un handicap ou du fait aussi qu'il s'agit d'une famille monoparentale. Cela modifie un petit peu le taux. Je vous remercie.

M. RUFAT : Des commentaires plutôt puisque les questions ont déjà été posées sur ce sujet. L'application du taux d'effort au Club Scientifique est une demande que nous faisons régulièrement ; c'était un des tarifs sur lequel nous nous opposons puisque nous demandons que cet équipement et cette activité soient accessibles à tous, nous pensions que la mixité ne se limite pas simplement au social mais également à l'éducation et l'éducation scientifique était là-dessus

très importante. Donc nous sommes satisfaits de voir que vous nous avez écoutés, entendus, et que vous appliquez le taux d'effort pour ce Club Scientifique d'autant que, comme vous l'avez dit M. Médan, il y a eu une modification, vous avez rajouté deux minorations, enfin une minoration dans deux situations : celle des familles monoparentales et celle des familles comprenant des enfants handicapés, je trouve cette solution tout à fait élégante, elle est simple à comprendre et efficace. Je suppose qu'elle va être étendue aux autres taux d'effort pour les autres activités qui mériteraient également cet avantage. Je ne l'ai pas vu sur les autres qu'on a votées...

M. MEDAN : Cela se fait déjà à mon avis sur la grande majorité des autres activités au taux d'effort.

M. RUFAT : Pas sur toutes, pas sur toutes.

M. MEDAN : On vérifiera, je pensais que c'était sur toutes.

M. RUFAT : Cela ne l'était pas quand on a voté la dernière fois. Et je continue : Vous avez également légèrement modifié le taux minimum pour qu'il se ramène au plancher. Vous savez que l'on vous demande de supprimer ce tarif minimum qui n'obèrera pas les finances de la Ville et donc vous avez été capables d'évoluer dans l'application du taux d'effort, je pense qu'un jour ou l'autre, vous irez jusqu'au bout de la logique.

Mme DELPECH : En plus je pense que l'on peut regretter que vous en ayez profité pour augmenter le tarif minimum puisque le maximum, vous l'avez augmenté de 30 € pour les ateliers d'une heure et de 30 € également pour les ateliers d'une heure trente. Donc à chaque fois vous en profitez pour augmenter. Le stage du Club scientifique aussi passe de 72 à 80 € dans la première délibération.

M. le Maire : On a augmenté le minimum ou le maximum ?

Mme DELPECH : Le maximum.

M. le Maire : Le maximum, oui.

Mme DELPECH : Le maximum puisqu'il n'y avait pas de taux d'effort.

M. le Maire : Mais je croyais qu'à gauche, vous étiez pour un maximum élevé ! Je pensais qu'habituellement, la gauche était pour qu'il y ait des maximums élevés.

Mme DELPECH : Mais vous en profitez quand même toujours pour augmenter les tarifs !

M. le Maire : Eh bien oui, mais c'est pour répondre à votre demande !

Pour le Club Scientifique, je peux annoncer que non seulement on applique le taux d'effort mais on va lui chercher un local plus vaste, parce que vraiment c'est un club qui marche très bien, qui a beaucoup de succès, et le lieu où il se trouve est trop exigü pour permettre d'accueillir plus de jeunes, et donc on va essayer de lui trouver dans les mois qui viennent un espace plus vaste, plus important pour accueillir peut-être le double d'effectif.

Mme HAGEL : M. le Maire, rassurez-moi, on est le 20 juin ? On n'est pas le 25 décembre ?

M. le Maire : Pourquoi ? Et ce n'est pas fini, Mme Hagel, vous verrez ! Ça ne fait que commencer !

(Vote à main levée sur les stages Jeunes : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Même vote pour l'autre délibération ?

(Vote à main levée sur le Club Scientifique : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

3 - FIXATION DU NOUVEAU BAREME DES TARIFS DU STATIONNEMENT URBAIN APPLICABLES À COMPTER DU 1er JUILLET 2019

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Pour commencer je voudrais rassurer tout le monde, on a effectivement déjà passé des tarifs en décembre 2018 et ces tarifs du stationnement qui existent déjà ne bougent absolument pas. Ce sont toujours les mêmes tarifs que vous connaissez actuellement. Là il s'agit de nouveaux tarifs pour répondre à une meilleure rotation des véhicules dans certains parkings, une meilleure gestion de l'espace public, adapter l'offre à la demande dans certains quartiers de la ville. On a effectivement certains parkings, certains espaces de stationnement qui sont extrêmement occupés par des pendulaires, des voitures ventouses, et donc il paraissait important de modifier le régime et d'appliquer des nouveaux tarifs de stationnement pour ces parkings identifiés qui vont également être équipés de nouveaux dispositifs, avec ce qu'on appelle un contrôle d'accès ou encore des parkings en enclos.

Donc il est proposé de modifier en particulier le régime du parking souterrain des Baconnets qui est actuellement en zone blanche en le transformant en parking horaire, ce qui lui donnera aussi la possibilité d'avoir des abonnements parce que je ne sais pas si vous connaissez un petit peu mais

dans ce quartier, une partie du parking est déjà en abonnement et nous avons une liste d'attente pour avoir des abonnements sur ce parking.

Et d'autre part, on va transformer d'autres parkings qui existent que vous connaissez, celui de la Croix de Berny, de Rabelais, celui de l'Hôtel de ville, le parking des Hortensias qui est en face de Rabelais, celui de Fontaine Michalon à côté de la gare, pour les transformer donc en parkings clos ou en enclos, avec un contrôle d'accès.

Donc il est demandé au conseil municipal d'approuver ces modifications tarifaires, et j'insisterai sur le fait que dans tous ces nouveaux tarifs, nous avons appliqué une gratuité de minimum une heure, ce qui permet de répondre à la majorité des besoins des stationnements. En réalité on stationne rarement plus d'une heure. Il y a même une heure et demie de gratuité selon les parkings de manière à répondre entre autres aux besoins du bon fonctionnement des commerces. C'est vraiment ce qui est à noter.

Après les tarifs évidemment augmentent progressivement et parfois de manière assez importante, ça peut être surprenant mais c'est véritablement là tout l'enjeu du stationnement payant, c'est de pouvoir limiter l'occupation de certains parkings à un temps relativement court de manière à avoir de la rotation.

M. MEUNIER : De fait une délibération qui aboutit à une hausse des tarifs de stationnement pour les parkings en question : celui des Baconnets, celui de la Croix de Berny, Rabelais Hôtel de ville, Vasarely, Hortensias et Fontaine Michalon, comme si les automobilistes n'étaient déjà pas assez pénalisés avec les hausses récurrentes du prix des carburants, celles des tarifs des péages et la mise en place de la ZFE par la Métropole du Grand Paris. Je voterai contre cette délibération.

Mme CHARRIER : Mon intervention portera sur deux points : tout d'abord la modification inscrite à l'ordre du jour pour le parking souterrain des Baconnets, d'autre part -c'est un petit peu en marge du conseil mais quand même- un dysfonctionnement au parking du Marché.

Comme vous venez très bien de le dire, Mme Precetti, ce parking était composé de deux niveaux : il y avait un niveau qui était, qui est toujours d'ailleurs, un niveau pour les abonnements, et un autre qui était en zone blanche. Et c'était très bien la zone blanche parce que ça évitait les voitures ventouses. Le passer en stationnement payant de jour risque d'avoir des conséquences préjudiciables pour tout le quartier et pour les rues avoisinantes. En effet, comme vous le savez,

les nombreux immeubles des Baconnets ne comportent pas de parkings, les habitants sont donc contraints de laisser leur véhicule sur la voie publique. Dans ce quartier, imposer un stationnement payant risque d'être fort peu rentable pour la commune, et d'aboutir à engorger les rues avoisinantes déjà surchargées. On risque des problèmes de sécurité, les habitants se garant n'importe où, y compris d'ailleurs devant le parking de la Maison du Mont-Blanc où l'on a souvent des voitures. On ne peut ni entrer ni sortir. Si les pompiers arrivaient, les pompiers ne pourraient pas plus passer, à moins de déplacer les véhicules. Les riverains disent que c'est dangereux et c'est comme ça presque tout le temps.

A cela s'ajoute le fait que les services aménagent les rues comme la rue de la Caspienne par exemple, ce qui est fort bien parce que c'était utile, et tous les résidents en sont très satisfaits, le problème c'est qu'il y aura une restriction du stationnement, ce qui n'arrangera pas les choses.

Certes, vous avez quelque peu revu à la baisse le tarif des abonnements mais pour certaines familles, toute dépense supplémentaire est exclue. On peut donc s'interroger sur la logique qui préside à ce changement de tarification : s'agit-il d'améliorer les conditions de vie des habitants, ou d'une pure logique comptable ?

Deuxième point : le problème du parking du Marché. Alors une anecdote mais quand même qui a tout son sens : le 11 juin, il y a eu un problème informatique qui a complètement bloqué la seule sortie du parking. Qu'est-ce qui s'est passé ? Il y avait des embouteillages à l'intérieur du parking, donc ça stationnait, les gens s'énervaient, pour parfois quelques centimes d'euros, parce que les gens étaient allés au cinéma, avaient validé leur ticket, donc auraient pu sortir, le problème c'est que le retard faisait qu'il fallait qu'ils paient ... alors rien du tout, quelques centimes d'euros mais il fallait qu'ils aillent voir l'employé, vous imaginez un peu les conditions de travail de cette personne et l'énervement. Est-ce qu'on ne pourrait pas, dans un cas comme ça, dans un cas de panne informatique, lui demander simplement de lever les barrières pour que les gens puissent évacuer ?
Merci.

M. le Maire : Oui, c'est ce qui s'est fait d'ailleurs.

Mme CHARRIER : Ah non, ce n'est pas ce qui s'est fait. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas le faire. Il m'a dit : « moi je suis un employé... »

M. le Maire : Si, c'est ce qu'il a fini par faire. Les gens ne sont pas restés enfermés toute la nuit !

Mme CHARRIER : J'imagine ! Moi quand j'y étais, ce n'était pas le cas.

M. le Maire : Oui, il l'a fait après.

Mme CHARRIER : Oui bien sûr, moi c'est ce que je lui ai dit : vous n'avez qu'à lever les barrières et puis c'est tout, il m'a dit : « je ne peux pas, on ne m'a pas donné l'ordre ».

M. le Maire : L'ordre est arrivé dès qu'il a été demandé, il a été donné.

M. SERIN : Ça a duré dix minutes.

Mme PRECETTI : C'est vrai qu'une panne, ça peut durer quelques secondes comme ça peut durer plus longtemps. Il faut le temps quand même de la réaction et de donner effectivement la bonne consigne.

Mme CHARRIER : Alors je suis mal tombée !

M. le Maire : Oui, pas de chance.

Mme PRECETTI : La consigne a été donnée ensuite et le parking s'est vidé.

Je vais vous répondre quand même sur le parking des Baconnets : l'étage dont vous parlez est très peu utilisé actuellement, or comme je vous le disais tout à l'heure, on a de la demande pour de l'abonnement. Il faut pouvoir répondre aussi à cette demande-là et pour le coup, il faut une tarification pour faire un abonnement. On n'a pas d'autre solution. D'autre part, en surface le stationnement reste de la zone blanche. Donc on trouve du stationnement non payant mais réglementé. Et puis enfin, quand vous dites que les habitants du quartier ont besoin de stationnement : oui, d'accord, mais en réalité dès lors que c'est de la zone blanche, ils ne peuvent pas y rester toute la journée. Ces mesures-là sont surtout faites pour rendre justement de l'espace de stationnement aux gens du quartier et pour limiter les pendulaires qui, eux, s'installent là toute la journée pour prendre le RER. C'est quand même ça avant tout.

Mme CHARRIER : Je ne sais pas s'il y a beaucoup de pendulaires aux Baconnets...

Mme PRECETTI : Bien sûr que si. C'est une gare qui est relativement intéressante parce que c'est quand même là que s'arrête le plus grand nombre de RER en dehors de la gare d'Antony. Donc elle est plus attractive.

Mme CHARRIER : Cela veut dire que le deuxième niveau, cette année, va servir aussi aux abonnements ?

Mme PRECETTI : Il pourra servir aux abonnements. Des gens qui souhaiteront prendre des abonnements pourront aussi s'installer là. Mais pour ça, il faut un contrôle d'accès.

Mme CHARRIER : Mais ça limitera encore plus le stationnement ...

Mme PRECETTI : Il est sous-utilisé actuellement, donc autant répondre à l'attente des personnes qui souhaitent un abonnement.

Mme CHARRIER : C'est bizarre, pourquoi est-ce qu'il est sous-utilisé alors qu'il y a des problèmes de stationnement partout ! Enfin vous allez vous promener dans le quartier comme moi, vous voyez que c'est blindé partout.

Mme PRECETTI : Oui parce que les gens préfèrent toujours la surface, qu'ils n'ont pas envie de faire l'effort de rentrer leur véhicule, etc.

Je voudrais répondre également à M. Meunier. Je venais de dire que les tarifs n'avaient pas augmenté, visiblement vous ne revisitez pas un petit peu votre discours quand vous prenez la parole et vous nous parlez d'augmentation : Non, les tarifs n'augmentent pas. Tous les tarifs qui sont déjà existants n'augmentent pas. Ceux qui sont mis en place sont au mieux équivalents à ceux qui existent ou moins chers, avec des gratuités très importantes, je le répète, d'une heure à une heure trente de manière véritablement à favoriser le commerce de proximité. C'est surtout dans cet esprit-là que cela a été fait de manière à ce que les gens trouvent facilement de la place.

Et pour répondre à la restriction rue de la Caspienne : Quand même Mme Charrier, je vous rappelle que le réaménagement de cette rue a donné lieu à des concertations avec les riverains, avec l'ensemble des riverains des deux côtés de la rue et pas que les gens qui habitent les pavillons, et qu'on s'est vu à plusieurs reprises parce qu'on n'était pas forcément d'accord dans un premier temps, et d'ailleurs ce sont véritablement les riverains qui ont fait le choix de ne pas avoir du stationnement de chaque côté parce qu'ils préféreraient avoir une rue, j'ai envie de dire, plus agréable à regarder.

Mme CHARRIER : Là-dessus il n'y a aucune critique de ma part, au contraire. Je disais que c'était très bien d'en faire rue de la Caspienne et je sais très bien les problèmes qu'il y a eu pour aboutir à son aménagement et que les services ont eu des difficultés pour y arriver et c'est très bien. Le problème, ce n'est pas du tout que la rue de la Caspienne se refasse, c'est que ça va limiter encore le nombre de stationnements. C'est tout.

Mme PRECETTI : Ce n'était pas forcément du stationnement puisqu'ils étaient à cheval sur les trottoirs, je vous le rappelle.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 voix Contre et 6 Abstentions.)

4 - FINANCEMENT DE TRAVAUX DANS LES LIEUX DE CULTE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION À L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE POUR DES TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT JEAN PORTE LATINE

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Alors je préciserai deux choses : tout d'abord que la loi de 1905 permet aux collectivités territoriales de financer les gros travaux mais la délibération de 2010 a conduit le conseil municipal à fixer une limite de 25 % du montant des travaux avec un plafond de 20.000 €. C'est pourquoi nous souhaitons participer aux travaux qui vont être réalisés à l'église Saint-Jean Porte Latine. Ces travaux sont indiqués dans les pages qui suivent et représentent un total de 80.856 €.

Donc il est demandé au conseil municipal de bien vouloir attribuer à l'association Diocésaine de Nanterre la somme de 20.000 € au titre des travaux susvisés.

M. RUFAT : On a déjà eu d'autres délibérations dans ce sens et puisque les annexes sont fournies pour celle-ci contrairement à d'autres, cela permet de voir l'importance des travaux, il est évident que nous allons voter cette délibération.

M. le Maire : Merci beaucoup.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU POINT D'INFORMATION MEDIATION MULTI-SERVICES D'ANTONY (PIMMS)

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Vous connaissez le PIMMS qui s'est vu reconnaître en 2016 le statut de Maison des services au public et qui a progressivement traité de plus en plus de nouvelles opérations administratives, ou liées à la santé, etc. C'est évidemment à Antony un lieu qui est relativement connu pour délivrer des conseils et un certain nombre de services ; il semble malgré tout que

quelques difficultés soient apparues suite à la réduction des financements de certains contributeurs et nous souhaitons en fait deux choses : une volonté je dirais à court terme, de résoudre certains problèmes financiers, d'où la subvention exceptionnelle de 10.000 € au PIMMS ; et dans une vision plutôt disons à moyen et long terme, une volonté aussi d'améliorer le fonctionnement du PIMMS avec bientôt, mais ce n'est pas l'objet de cette délibération, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui vise effectivement à montrer au PIMMS que la Ville se soucie de son fonctionnement et va aider à améliorer l'organisation du PIMMS.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, les besoins des Antoniens en matière d'accès aux droits sont réels. A ce jour le PIMMS répond à une partie de ces besoins. L'équipement accueille actuellement quotidiennement une soixantaine d'usagers. Aujourd'hui on nous dit que le PIMMS doit évoluer, il est certain que c'est le lot commun des structures devant répondre à des problématiques sociales. En soi donc, pas de problème. Par contre, nous sommes assez étonnés des considérations autour de cette évolution probablement nécessaire. On reproche au PIMMS d'intervenir sur trop de créneaux et de risquer ainsi de ne pas atteindre ses objectifs. Ce que l'on oublie de dire, c'est qu'on a laissé cette structure privée assumer des obligations de service public, on s'en est lavé les mains alors que c'est une association qui ne vit que de subventions adossées à des projets. Sans projet, pas de subvention, sans subvention, pas de PIMMS. Cette course à la subvention est délétère mais avait-il d'autres solutions pour survivre ?

Madame la Préfète à la politique de la ville des Hauts-de-Seine était au centre social et culturel du Noyer Doré la semaine dernière avec la commission ad hoc, la commission municipale ad hoc, c'est-à-dire nous-mêmes, et cette situation a été évoquée. Nous remercions Mme le Préfet de l'intérêt qu'elle porte à notre ville et nous convenons avec elle que les dispositifs sociaux d'un territoire donné doivent pouvoir se coordonner, s'écouter et s'ordonner. Si la convention pluriannuelle que la Ville propose peut le permettre, nous en serons satisfaits car ce sera dans l'intérêt des Antoniens. Ce travail devant être réalisé en totale concertation avec toutes les parties. Bien évidemment nous voterons cette délibération afin de permettre le maintien de cette structure appréciée des Antoniens. Merci.

Mme CHARRIER : Annie-Laure a dit une bonne partie de ce que je voulais dire, mais simplement je voudrais signaler que le PIMMS ayant changé de statut et étant devenu la « Maison des

Services Au Public, MSAP », je ne sais pas comment on le dit autrement, ce dispositif en fait préfigure la France Services proposée par le Gouvernement en réponse à la demande des citoyens qui réclament plus de proximité. Le succès de ce dispositif n'est plus à prouver et Annie-Laure en a largement parlé, il est donc capital qu'au niveau de notre commune des stratégies soient déployées pour le protéger.

D'autre part, nous comprenons la nécessité d'une collaboration entre les services PIMMS et le CSC afin qu'il n'y ait ni concurrence, ni doublon dans l'accès aux droits et aux grands services publics, que les citoyens aient un fléchage précis des lieux où se rendre pour répondre à leurs besoins.

Si j'ai bien compris, c'est l'objectif de cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, contractualisation qui vise à consolider le PIMMS qui est actuellement, comme on l'a dit, en difficultés.

Alors ceci dit, cette convention a déjà été évoquée, je ne sais pas si elle a été votée en conseil ou si on en a parlé déjà en commission, mais on en parle déjà depuis quelque temps, et elle n'a pas encore été rédigée, donc j'espère que les choses se feront assez rapidement pour que le problème du PIMMS soit résolu.

Nous voterons bien sûr pour cette subvention exceptionnelle destinée à apporter une aide provisoire aux problèmes financiers constatés.

Mme DELPECH : En juin 2016 vous m'aviez reproché, M. le Maire, de m'abstenir sur la convention permettant au PIMMS d'être reconnu Maison de Services Au Public. Je m'opposais au principe du lieu destiné à pallier l'absence de services publics de l'Etat au fonctionnement garanti par des politiques publiques. Trois ans après, constatons que l'obtention d'un label ne suffit pas et qu'il faut lui donner les moyens de fonctionner. C'est ce que la Cour des Comptes constate dans son rapport sur les MSAP de mars 2019. Si la solution est bonne pour faire face à la fermeture des services publics, d'une part le financement est instable et doit être consolidé, en particulier le rapport dénonce le désengagement de l'Etat et des opérateurs publics qui transfèrent ainsi leurs coûts vers les collectivités locales alors qu'ils ont réalisé des économies en fermant leurs services de proximité et en développant leur dématérialisation.

D'autre part le système a besoin de personnels qualifiés et permanents pour un meilleur suivi des populations et pose le problème de la professionnalisation des agents du PIMMS. La Cour des Comptes conseille d'ailleurs la création du métier d'agent polyvalent d'accompagnement du public avec obligation de formation continue. De multiples actions d'accompagnement au public sont développées par le PIMMS correspondant à de véritables besoins. Il est nécessaire de les soutenir et sans doute de mieux les répartir entre d'autres structures comme le suggérait Mme le Préfet chargée de la politique de la ville à la dernière commission. Aider ponctuellement le PIMMS bien sûr et le consolider durablement est effectivement une nécessité au regard de l'aide indispensable rendue auprès de nos concitoyens fragilisés. Merci.

M. le Maire : Merci Mme Delpech. Nous sommes tous d'accord pour soutenir le PIMMS. Nous passons au vote. M. Meunier est parti, donc il ne prend pas part au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix et 1 ne prenant pas part au vote, M. Meunier.)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

6 - ANTONYPOLE – CESSIION AU GROUPEMENT LINKCITY ILE DE FRANCE (MANDATAIRE) /EMERIGE RESIDENTIEL DES PARCELLES SISES AVENUES LEON HARMEL ET FRANCOIS ARAGO ET CADASTREES CM 208, CO 215 ET CO 242, CM 575, 573, 570 P

(Rapporteur : M. Etienne CHARRIEAU)

M. CHARRIEAU : En février dernier, nous avons voté la cession de trois de ces six parcelles au groupement Linkcity et Emerige dans le cadre de Inventons la Métropole du Grand Paris n°1. Or il s'avère que sur l'une de ces parcelles, il y a le centre Malraux d'utilité publique, et donc il vous est proposé aujourd'hui de revenir sur ce rapport, de rapporter la décision du mois de février pour permettre de pouvoir utiliser plus longtemps notre équipement public puisque ça n'avait pas été prévu, et puis en plus de cela il y a probablement quelques décalages puisque ce projet est ancré sur le timing du Grand Paris, en effet c'est le projet qui sera autour de la gare du Grand Paris, de la ligne 18.

Donc il vous est proposé de rapporter la décision que nous avons prise il y a quelques mois pour la reprendre à nouveau et permettre de déclasser ces parcelles affectées à l'usage public mais

décalées dans le temps et en rapport avec le moment de la signature de la promesse de vente, ce qui nous permettra d'utiliser Malraux concrètement jusqu'à décembre 2025.

Ensuite cela permettra d'acquérir aussi trois petites parcelles à l'EPFIF pour qu'on soit bien dans le périmètre du concours très précisément d'un point de vue géographique parce qu'il y avait trois parties de parcelles, -enfin ça a été reparaçellisé- qui permettent d'être dans le bon périmètre et donc de les vendre en même temps ; et de céder le tout au groupement pour le même montant que précédemment, qui faisait partie du concours et qui a été validé en jury, pour un montant de 37.696.750 €.

M. RUFAT : Voilà une démonstration des estimations des Domaines qui plaisent tant à M. Legrand ; on en a déjà débattu de celle-là, moi je parle des surfaces, surfaces au sol : pour un hôtel, 10 € le mètre carré. Evidemment, si on avait utilisé cette estimation-là pour les tours de tout à l'heure, on n'était pas autour de 20 M€, on aurait été plutôt autour de 200.000 €. C'est le même.

Dans les estimations, on avait déjà discuté là-dessus, les Domaines sont arrivés au chiffrage qui avait été élaboré par le concours. Le concours avait dit 37 M€, un truc comme ça, et donc ils ont fait 10 € ici, et comme 10 € ça ne suffisait pas, ils ont dit : c'est 900 € pour les logements. On connaît le système. C'est écrit ici. Et non seulement ces estimations-là sont assez ... disons intéressées puisqu'elles aboutissent au résultat qui est souhaité, mais les 1.000 mètres carrés que l'on acquiert là, c'est gratos ! C'est dit : « ...se basant sur les droits à construire et l'augmentation de l'emprise foncière et sans incidence », donc 1.000 mètres carrés gratuits.

On sait bien, M. Legrand, que les estimations des Domaines, on en a déjà débattu plusieurs fois ici, sont ce que les Domaines ont envie de faire et ce qui nous fait plaisir aussi, et donc M. Feuillade avait tout à fait raison tout à l'heure de dire que ce n'était pas le meilleur des tarifs que vous avez eu, vous auriez pu faire comme ici au moins 10 € le mètre carré.

Ceci étant, Monsieur le Maire, nous nous étions abstenus la dernière fois, nous allons nous abstenir de nouveau sur cette délibération, c'est un peu logique, on a déjà discuté sur le programme, sur les logements sociaux dont on ne connaît pas le contenu exactement ; il y a aussi le coût de l'acquisition du parking qui va arriver. On va payer 3 M€ le parking, donc on va récolter 37 M€ et on va déjà en payer 3 et on verra ensuite les autres dépenses. On n'a qu'une partie de la réalité sur cette opération, donc nous nous abstiendrons.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

7 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ET D'UN PROTOCOLE D'INTERVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE ET LA COMMUNE D'ANTONY PORTANT SUR ANTONYPOLE ET LE PARVIS DU BREUIL

(Rapporteur : Mme Fatma BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Sur le fond, il n'y a pas d'hostilité à l'égard de cette délibération qui prévoit le portage des terrains de ces deux secteurs qui devront être réaménagés dans les prochaines années. Cependant, concernant Antonypole, nous sommes toujours, M. le Maire, dans l'attente de l'étude que vous nous aviez promise et dont vous reculez sans cesse, sans cesse la communication aux membres du conseil municipal.

Alors une question : est-ce que vous réservez les conclusions de cette étude pour votre prochain programme municipal, auquel cas, M. le Maire, il vous faudra peut-être inscrire cette dépense dans votre compte de campagne ?

Autre remarque : concernant l'engagement de la commune sur les parcelles concernées par cette convention dans le secteur Antonypole, vous vous engagez à construire 2.800 logements dont 25 % de logements sociaux conformément à la réglementation actuelle. Donc vous prévoyez la construction de 700 logements HLM dans ce secteur. Et pourtant, le compte n'y est pas puisque dans l'opération Linkcity qu'on vient de voir précédemment, il y aura 450 logements exclusivement privés. Ainsi, si on fait les additions des deux secteurs, sur Antonypole 3.250 logements, 700 logements sociaux, soit 21,5 %. Vous prévoyez donc déjà d'être hors la loi, c'est extraordinaire !

Enfin, pouvez-vous nous dire quelles mesures, quelles dispositions seront prises pendant la période de portage, au moins 8 ans, pour l'entretien de ces propriétés car aujourd'hui on observe une dégradation de certains immeubles laissés quasiment à l'abandon, des zones de no man's land, voire, comme je vous l'ai signalé à nouveau récemment, je l'ai déjà fait l'année dernière, je l'ai renouvelé cette année, des dépôts de gravats dont on ne sait pas trop d'ailleurs la consistance, on les a recouverts de grandes bâches pour ne pas trop voir ce qu'il y a dessous ou peut-être ne pas trop laisser les pollutions se développer.

Enfin, on a aussi sur ces terrains des occupations ponctuelles ou permanentes, et certaines de ces occupations permanentes semblent depuis quelques semaines en cours d'extension sur cette zone.

Voilà mes observations. Evidemment, comme je l'ai dit en introduction, nous voterons pour cette délibération.

Mme BETOUATI : Alors sur la partie logements, je ne sais pas d'où proviennent vos 25 %...

M. le Maire : Là, c'est vous qui faites vos calculs !

Mme BETOUATI : Je ne sais pas d'où ça sort

M. FEUILLADE : Mais c'est marqué dans le rapport. Je n'en aurais pas causé, comme dirait l'autre, si ce n'était pas dans le rapport ...

M. le Maire : Dites-moi où ...

M. FEUILLADE : Ecoutez, si vous ne lisez pas les rapports que vous nous proposez...

M. le Maire : Si c'est Le Breuil, l'opération effectivement comporte des logements sociaux, il y aura 200 logements dont 25 % = 50 logements.

M. FEUILLADE : Mais Monsieur le Maire : « Article 5, engagement de la commune sur le contenu du programme, sur le site dit Antonympole : 800 logements, 25 %.... etc. »

M. le Maire : Il y aura 3.000 logements et donc 25 % ; c'est facile à calculer !

M. FEUILLADE : Je vous dis, faites les comptes, vous verrez ! Vous avez été là-dessus assez expert dans votre passé, si on sait compter, ça fait 21,5 au lieu de 25 ! Alors écrivez que vous construisez 21,5 % de logements sociaux, c'est tout !

M. le Maire : C'est absolument incompréhensible, y compris par nous, il y aura 25 %.

Mme DELPECH : Mais si, si vous additionnez l'opération de Linkcity avec l'opération que vous prévoyez sur Antonympole....

M. le Maire : Non, ça n'a rien à voir ! Là, on n'est plus sur Linkcity, c'était le rapport précédent, là ...

Mme DELPECH : C'est Antonympole !

M. le Maire : Oui, c'est Antonympole, et sur Antonympole il y a 3.000 logements, plus des bureaux, plus des zones d'activité, plus des commerces et j'en passe, il y a énormément de choses qui sont prévues et là-dessus il y aura bien sûr le taux normal de logements sociaux voire même plus que

le taux normal, on va voir s'il y a besoin de rattraper par ailleurs. Mais effectivement, dans l'opération Linkcity qui est le cœur du projet, mais qui fait partie des 3.000, là il n'y aura pas de logements sociaux, mais il y en aura à côté.

Je regrette si vous n'avez pas le bon document, les autres l'ont. Moi, j'ai les bons documents et mes collègues aussi. Donc je propose qu'on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 Abstentions.)

8 - ALIGNEMENT : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES AM 260, 261 ET 263 D'UNE SURFACE TOTALE DE 32 M² SISES RUE DE LA BIEVRE APPARTENANT A LA SOCIETE FRANCO SUISSE

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FOUQUET : En gros ça fait 54 € le mètre carré. C'est bien, ils sont gentils, ce n'est pas cher pour la commune !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - AUTORISATION ACCORDEE À MONSIEUR LE MAIRE D'ANTONY DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR UN BATIMENT SITUE 18 AVENUE FRANCOIS SOMMER À ANTONY

(Rapporteur : Mme Fatma BETOUATI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Je vais relayer la question de M. Feuillade tout à l'heure sur ces lieux où les déchets s'accumulent sur certaines parcelles. On a fait déjà une tribune dans le BMO mais on pourrait recommencer, les déchets s'accumulent. Ils sont bâchés comme on vous l'a dit et on ne sait pas ce qu'il y a dessous, donc on aimerait avoir une certitude que ces lieux qui vont être libérés de locaux ne seront pas de nouveau utilisés à des déchets et savoir si les déchets actuels sont propres à leur usage et s'il n'y a pas de pollution à gérer.

Mme BETOUATI : Sur l'état du quartier d'Antonypole on a eu récemment un échange avec l'association ADEPHA et les entreprises qui sont sur les lieux doivent elles-mêmes se discipliner parce que quand on a une présence de bennes ou autres sur le quartier, c'est dû aux activités des

entreprises qui sont sur les lieux. Donc on va aller à la rencontre de certaines d'entre elles qui sont à l'origine de ces dépôts et on va après passer régulièrement et je dirai être un peu plus virulents s'il y a besoin. Mais ça, c'est une question que nous avons prise en main avec les services, et nous échangeons régulièrement avec l'association des entreprises d'Antony. Nous sensibilisons aussi régulièrement les entreprises, c'est aussi à elles de prendre leurs responsabilités, donc là nous allons aller à leur rencontre nous, Ville d'Antony, et nous allons leur demander de faire le nécessaire.

M. RUFAT : Mais vous avez la certitude de l'innocuité des dépôts qui y sont aujourd'hui ?

Mme BETOUATI : A cette question je ne peux pas vous répondre comme ça, ce que je sais, c'est qu'on a des gravats, des gravats ce sont des déchets inertes, et nous avons une benne, on sait que c'est une des entreprises qui est à l'origine de ce dépôt-là et on va voir avec elle.

Mme HAGEL : Est-ce qu'il y a de l'amiante ?

Mme BETOUATI : Sachez que l'amiante a une filière dédiée. Donc s'il y a de l'amiante, il y aura élimination via les filières qui vont bien.

Mme HAGEL : Les poussières sont en dispersion, quoi !

M. le Maire : Non ! Il y a une bâche. Bon allez ! Arrêtez de faire peur ! Arrêtez !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

III – VALLEE SUD GRAND PARIS

10 - ESPACES EXTERIEURS LA FONTAINE : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT À PASSER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

(Rapporteur : M. Michel FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : La compétence Assainissement étant au Territoire, pourquoi a-t-on une délibération spécifique pour un quartier ?

M. le Maire : Mais non, ce n'est pas un quartier !

Mme HAGEL : C'est un réseau.

M. le Maire : La ville a construit, vous devriez le savoir, un gymnase pour les sportifs à La Fontaine, donc on transfère. On ne transfère pas le gymnase, on ne transfère que les canalisations !

Mme HAGEL : Vous en êtes trop fier de votre gymnase, vous n'allez pas le transférer !

M. le Maire : Il n'est pas question de le lâcher celui-là ! D'ailleurs la voirie non plus pour passer au point suivant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE À L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS POUR CERTAINES VOIES SITUEES SUR LES COMMUNES DE BOURG-LA-REINE, CLAMART ET FONTENAY-AUX-ROSES

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de donner en effet l'avis du conseil municipal d'Antony à une délibération prise par le Territoire il y a quelques semaines visant à donner au Territoire la compétence Voirie. On parle de transfert de compétence, non, c'est juste un transfert de compétence sur certaines rues bien délimitées, au total il y a 79 rues, n'est-ce pas Camille ? Une rue de Bourg la Reine, 21 rues de Fontenay-aux-Roses, et 57 rues de Clamart. Au total ça fait 79 rues ; rien qu'à Antony il y a 350 rues. Et donc on est très loin du transfert général de toute la voirie. Alors il est certain que certaines personnes, certains responsables auraient préféré que toute la voirie de l'ensemble du territoire soit transférée au Territoire. Mais seuls deux maires ont accepté, dont le Président du Territoire, et donc les autres ont tous refusé sauf le maire du Bourg-la-Reine pour une rue. Mais il en a gardé quand même une centaine, ça va encore.

En ce qui nous concerne, à Antony il n'est pas question de transférer la moindre rue, bien sûr on tient vraiment à garder notre voirie parce que quand il y a un trou dans une rue ou dans un trottoir de la ville d'Antony, Michel Fouquet intervient immédiatement et le soir même le trou est bouché.

N'est-ce pas Michel ? Le lendemain parfois, mais alors si c'est le lendemain, il râle ! Il râle et il en veut au personnel qui n'a pas obéi immédiatement aux ordres.

Donc on maîtrise l'entretien de la voirie alors que quand c'est le Territoire, force est de constater que ce n'est pas le cas. D'accord ? Il faut attendre plus longtemps. Tous les maires peuvent le dire quelle que soit leur origine, leur tendance, ils sont convaincus de cela, ils veulent garder l'entretien de leur voirie même si ça leur coûte. Alors en l'occurrence, s'agissant d'un transfert, des transferts comme vous le savez sont contrebalancés par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées qui va évaluer le coût des transferts de charges et par conséquent, il n'y a pas de raison que les villes qui souhaitent transférer, qui transfèrent une partie de leur voirie y gagnent. Elles pourraient y gagner si chaque année le Territoire votait des investissements massifs sur la voirie. Mais il appartiendra aux responsables du Territoire de faire attention et d'éviter que tout l'argent aille sur uniquement les voiries transférées. Faites-nous confiance.

Mme LE BRIS : Monsieur le Maire, vous m'avez bien vu venir, du coup vous avez déjà bien répondu à une partie de ma question : je voulais dire que nous avons l'occasion de temps en temps de voir passer ici des délibérations du Territoire et c'est une bonne chose ; ce n'est pas forcément un échelon particulièrement en proximité avec les Antoniens, en dépit des compétences qui relèvent du quotidien comme on vient de le voir avec l'assainissement ou encore la collecte des déchets.

J'avais déjà eu l'occasion d'évoquer en conseil du Territoire l'exercice quelque peu asymétrique des compétences en fonction des communes, avec une redondance certaine de Clamart, la ville du Président, là on a parlé de la voirie mais il y a aussi l'exercice du droit de préemption, vous nous avez aussi appris en session du budget participatif que c'est à Clamart que va s'expérimenter le transport à la demande dont on a discuté la dernière fois, et du coup moi ce que je voulais vous demander, c'est la chose suivante :

On sait que la charte signée en début de mandat avec Vallée Sud Grand Paris avait rappelé particulièrement l'indépendance des maires, et vous nous avez donné une bonne illustration du pourquoi, mais du coup c'est l'occasion de vous demander : finalement qu'est-ce que vous, vous attendez de VSGP pour notre commune d'Antony ? Quelle est votre vision de ce que l'on peut attendre de cette mise en commun avec nos communes voisines de certains moyens avec qui nous partageons quand même un bassin de vie ? Et donc est-ce qu'on peut en attendre qu'Antony

pourra bénéficier de certaines expérimentations ? Ou certains transferts ? ou pas du tout ? Ou est-ce qu'à l'inverse on a vocation à rester plus à l'écart de cette dynamique ?

M. le Maire : Nous avons transféré dans le passé quand même quelques équipements, quelques compétences : les piscines, le conservatoire, le théâtre ... ça, c'est volontaire, je veux dire que ce n'est pas imposé par la loi contrairement à d'autres transferts, cela était volontaire, donc on a transféré volontairement des compétences et on n'a pas à se plaindre du résultat puisque nous avons reçu une piscine quand même récemment, nous avons inauguré la piscine l'an dernier qui a quand même été payée par le Territoire, 15 M€ à peu près, et on est en train de nous construire un théâtre pour à peu près le même montant, enfin 12, 13 pour le moment mais ça risque d'arriver à 15 à l'arrivée. Donc on n'a pas à se plaindre mais toutes les villes qui ont transféré leurs équipements culturels espèrent la même chose et d'ailleurs, nos projets se réalisent aujourd'hui parce qu'ils ont été décidés vers 2010, il faut le savoir, des projets de 2010, 2011, mais les autres villes auront aussi un jour leur nouveau conservatoire ou leur nouveau théâtre, les projets sont maintenant inscrits au programme du territoire.

Alors qu'est-ce qu'on attend ? Nous, déjà, on n'attend plus, on a déjà été servis mais effectivement maintenant c'est le tour d'autres villes qui vont attendre.

M. MEUNIER : Vous nous proposez par cette délibération de donner un avis favorable au transfert de compétence de la voirie à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris pour certaines voiries des communes de Bourg-la-Reine, Clamart et Fontenay-aux-Roses. Alors c'est bien la preuve, même si en l'occurrence ce transfert ne concerne pas la ville d'Antony, que la loi MAPTAM et la loi NOTRe entraînent bien une dépossession de leurs compétences par les communes au profit des établissements publics territoriaux.

M. le Maire : Non.

M. MEUNIER : Ce n'est pas parce que les communes de Bourg-la-Reine, Clamart, et Fontenay-aux-Roses ont choisi de s'inscrire dans ce processus qu'il convient d'approuver. Des établissements publics territoriaux qui par ailleurs éloignent toujours un peu plus les citoyens des lieux de décision. C'est pourquoi je voterai contre cette délibération.

M. le Maire : Très bien, M. Meunier. Il n'y a pas d'autre intervention ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention.)

IV - PERSONNEL

12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : Pour une fois je vais être un petit peu plus long, il s'agit de la modification du tableau des effectifs et vous avez pu voir qu'il y avait un grand nombre de modifications : C'est dû à un rattrapage, à une actualisation depuis deux ans, c'est demandé par la Cour Régionale des Comptes mais je me permets de vous faire un petit point sur les effectifs puisque je pense que c'est ça qui vous intéresse :

Les services ont travaillé et m'ont donné un point de mai de l'année dernière à mai de cette année. Alors je vous les donne tels qu'ils sont : les besoins occasionnels étaient de 6, ils sont passés à 10 ; les CA permanents étaient de 4, ils sont à 3 ; vous savez qu'on en a eu beaucoup mais la loi maintenant ne permet pas d'en employer. Les contractuels, eux, étaient à 87,6, ils sont passés à 91,7. Ce sont des équivalents temps plein. Et les titulaires étaient 834, ils sont passés à 794. Soit un total de 932,3 et actuellement 891,1 ; soit moins 33,1.

Les explications : d'abord il y a eu beaucoup de départs, 10 permanents vont arriver prochainement mais nous rencontrons une énorme difficulté dans le recrutement, énorme difficulté, il n'y a pas que notre collectivité mais particulièrement il y a des postes que nous n'arrivons pas à pourvoir.

Mme HAGEL : Les ATSEM à la Maternelle La Fontaine sont très attendues.

M. SERIN : Nous le savons et c'est pour cela que nous avons même quelqu'un qui est venu renforcer l'équipe de recrutement pour pourvoir les postes. On avait pensé qu'au mois de mai on aurait un peu moins de démissions, or c'est resté à un niveau élevé, et les départs, c'est souvent pour partir en province ou pour des projets personnels. Ces modifications ont été présentées au CT de ce matin et ont été votées à l'unanimité par l'ensemble des syndicats.

M. le Maire : Et des élus également.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

13 - MODIFICATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL

(Rapporteur : M. Philippe SERIN)

M. SERIN : C'est dû à une modification c'est-à-dire que les EJE étaient en B, ils passent en A et passent de 2 à 3.

M. le Maire : Vous êtes convaincue Mme Hagel ?

Mme HAGEL : C'est la loi.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL APPELE EVENTUELLEMENT À SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Il s'agit de désigner un membre du conseil municipal par tirage au sort pour siéger éventuellement au conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale. Il n'y a quasiment aucune chance d'être tiré au sort mais néanmoins il faut quand même qu'on désigne un volontaire et j'ai reçu la candidature de Mme Sansy qui « se sacrifie » pour aller au conseil de discipline.

Y a-t-il un autre volontaire ? Non, nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix Pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote .)

V – EDUCATION

15 - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE GRETA 92 SUD POUR L'ORGANISATION DES COURS DU SOIR DESTINES AUX ADULTES

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Depuis 1995 les cours du soir sont organisés par le GRETA. Alors je vais vous faire un rapide bilan de l'année : cette année 112 auditeurs contre 129 l'an dernier, avec un maintien des auditeurs en allemand et en anglais, une petite hausse pour l'espagnol et l'italien, par contre on note cette année une baisse en français langue étrangère qui pourrait peut-être être

expliquée par la présence de l'Ecole française des femmes sur Pajeaud qui propose aussi un programme d'enseignement général.

Pour l'année prochaine, comme ça avait été demandé et afin de diversifier l'offre, une certification en anglais et une formation vont être proposées, un sondage a été fait auprès des auditeurs qui sont intéressés par cette certification. De plus cette formation pourra être financée par le compte professionnel de formation. L'objectif pour l'an prochain est de revenir à 120-130 auditeurs, ce qui passe par une meilleure communication sur l'existence de ces cours, peut-être par les entreprises également, et sur les sujets sur lesquels nous avons échangé avec les responsables du GRETA.

Il n'y aura pas de changement de tarifs l'année prochaine, il est donc proposé au conseil municipal d'adopter cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Mme CHARRIER : Comme vous venez de le signaler Mme Fauret, on observe une baisse du nombre d'auditeurs, donc 112 contre 129 l'an dernier, et 152 « la bonne année » en 2014-2015. Il convient donc de réfléchir aux origines de cette désaffection et en particulier de s'interroger, on l'a fait l'autre jour en commission, sur la communication qui en est faite, en tenant compte de l'évolution sociétale. Les moyens de communication ne sont plus les mêmes, il faut changer pour que tout le monde soit touché.

Nous sommes favorables à la création d'une certification en anglais, proposition faite l'an dernier et pas encore réalisée. Cette formation a une valeur dans le monde professionnel et va attirer des auditeurs. Toutefois, attention à rendre les autres cours attractifs afin que l'ensemble des cours du GRETA profitent de cette création positive.

Un point préoccupant : la baisse que vous avez aussi signalée, de moitié, pour un des modules de cours de français langue étrangère, d'autant que le besoin de français langue étrangère est quand même assez considérable en Ile-de-France. Pourquoi ne pas proposer dans ce cadre du GRETA, je ne sais pas si c'est possible mais pourquoi pas, une certification FLE qui assurerait une concurrence loyale avec l'Ecole française des femmes et qui inciterait peut-être les hommes à s'engager dans cette formation ? Parce que l'Ecole française des femmes bien sûr assure une très bonne formation mais c'est seulement pour les femmes. Je le dis pour qu'il y ait au moins une concurrence loyale et que les hommes aient au moins une certification qui correspondrait à celle qui existe déjà pour l'Ecole des femmes.

Pour ce qui est des tarifs, vous avez dit qu'ils restaient les mêmes, c'est heureux puisqu'ils ont été revus à la hausse l'an dernier mais les frais d'inscription sont toujours à régler cash aux alentours de la mi-octobre ; j'avais signalé l'an dernier que la période de la rentrée est une période difficile pour les familles et que le fait de régler totalement ces frais à la rentrée peut se révéler dissuasif. C'est dommage, il faudrait peut-être voir ce qu'on pourrait faire pour éviter ce problème-là. Peut-être un paiement en trois fois comme ça se fait dans d'autres secteurs. Merci.

Mme FAURET : Je prends note de vos demandes et on pourra en reparler. On avait parlé de la certification l'année dernière qui s'est mise en place pour l'anglais, voir aussi pour le français langue étrangère, ça peut peut-être être mis en place aussi par le GRETA.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VI – SPORT

16 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB D'ANTONY : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE, ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION À PASSER AVEC LA SOCIETE CLUB EQUESTRE D'ANTONY ET ADOPTION DES TARIFS

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : C'est vrai qu'on n'avait qu'un seul candidat, donc c'est toujours difficile après de comparer et de faire progresser le projet initial, c'était un candidat qui a été assez solide dès le début et qui a fait des propositions assez intéressantes ; et puis à part qu'il sait mieux compter les animaux que l'actuel concessionnaire, il a, comme vous l'avez dit M. Le Lamer, accepté l'interaction avec la commune alors que ce n'était absolument pas le cas auparavant : on en a déjà discuté en commission, il s'agit des activités scolaires et périscolaires, on l'avait dit aussi sur le CML, la participation au forum de rentrée qui est indispensable ; donc ce sont des bonnes choses. Ensuite, il a basé son équilibre financier qui nous est avantageux, vous l'avez dit, sur une logique de contrat cyclique, en effet dans le reste du département, de la région et de la France, le nombre d'abonnés au poney ou aux centres équestres diminue, lui, il postule qu'il va réussir à inverser la courbe. L'argument qu'il donne, c'est que c'est tellement mauvais aujourd'hui, ce qui est proposé, que ça va revenir à un niveau normal et donc qu'il va augmenter l'incitation, c'est un pari. Donc il

faudra veiller à ce pari. Mais ça nous permet d'avoir une offre tout à fait acceptable d'un point de vue financier et surtout meilleure que la précédente d'un point de vue animation et interaction avec la ville, c'est une offre bienvenue.

M. le Maire : Oui, j'ajoute qu'effectivement ce monsieur semble avoir déjà réussi son pari puisque comme c'est le service des Sports qui a pris les inscriptions provisoirement en attendant la désignation de ce soir, on en est au moins à 500, c'est-à-dire à 80 % des inscrits des années précédentes, ce qui est beaucoup, en général c'est 70 %. Donc on peut tabler sur une augmentation déjà à la rentrée du nombre d'inscrits au club de poney, au centre équestre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA CAFETERIA DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT : APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII – AFFAIRES DIVERSES

18 - APPROBATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CULTUEL AVEC L'ASSOCIATION ESPOIR MUSULMANS D'ANTONY SUR UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ AU 7 AVENUE FRANCOIS SOMMER À ANTONY

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Rappelons-nous, chers collègues, les principes de la loi de 1905 : c'est avant tout une loi de compromis et de normalisation des cultes. D'ailleurs le texte assure la liberté de conscience qui est une liberté individuelle, un droit de l'homme et de la femme reconnu par la République. La France compte aujourd'hui quelque six millions de musulmans ; c'est la seconde religion de France si l'on exclut les athées. Le culte catholique s'appuie sur une Histoire avec un

grand H et sur plus de 45.000 églises paroissiales dont une centaine de cathédrales. A Antony nous avons quatre églises plus la chapelle Sainte-Jeanne et d'autres chapelles sans aucun doute. Pour toute la France on dénombre 2.000 mosquées dont beaucoup sont installées dans des lieux inadaptés, d'où l'importance de la délibération qui est présentée et que bien évidemment nous voterons.

Une association Antonienne connue, d'ailleurs sa fondatrice et ex-présidente est membre de cette enceinte, a élaboré un projet de construction d'un lieu de culte musulman sur un terrain dont les locaux sont déjà utilisés par eux grâce à la municipalité. Leur projet a été longuement réfléchi et aujourd'hui nous devons leur permettre de le mettre en œuvre. Comme la loi l'y autorise, la mairie propose un bail emphytéotique sur cette parcelle située en pleine zone industrielle tout au sud de notre ville, très loin de son centre. Ce bail est un prêt à long terme et rien de plus. Rappelons-nous, il y a trente ans, la même procédure permettait la construction de la synagogue d'Antony en plein cœur de ville.

La loi de 1905 promulgue un principe clair d'égalité des religions face aux pouvoirs publics. Or nous nous étonnons à la lecture de cette délibération de constater que ce bail ne sera signé que pour une période de 50 ans alors même que pour la synagogue il a été signé pour 99 ans. Nous regrettons cette disposition qui pourrait mettre ses occupants en difficultés, notamment pour l'obtention des prêts bancaires, et nous espérons encore qu'une évolution favorable puisse avoir lieu. Néanmoins comme déjà évoqué, nous voterons cette délibération bien évidemment. Merci.

M. le Maire : Les prêts bancaires atteignent rarement 50 ans !

Mme HAGEL : Mais croyez-moi, les banques regardent ça.

M. le Maire : Sur 50 ans, non. S'ils durent 20 ans, ils seront remboursés bien avant la fin du bail.

M. MEUNIER : Vous nous proposez par cette délibération d'approuver le bail emphytéotique administratif culturel à conclure avec l'association Espoir Musulmans d'Antony. Observons tout d'abord que vous vous êtes bien gardé dans le bail emphytéotique tel qu'il est rédigé de reproduire les erreurs juridiques de la Mairie de Paris qui avaient abouti à l'annulation par le Conseil d'Etat du bail emphytéotique administratif qu'elle avait conclu avec la Société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam. Quoi qu'on puisse penser des dérives de tout culte qui seraient contraires aux lois de la République et à ses valeurs, l'objet de cette délibération n'en est pas le sujet et le lieu

pas approprié, l'Assemblée Nationale et le Sénat sont là pour ça, il n'empêche qu'une telle délibération est contraire à la conception que l'on peut se faire de la laïcité et pour le moins à l'esprit de l'article 2 de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie, et ne subventionne aucun culte ». Qu'est-ce qu'une redevance d'1 € si ce n'est une subvention déguisée dans l'esprit ? Qu'est-ce qu'autre chose dans l'esprit que de reconnaître la pratique du culte musulman, que d'écrire dans le texte de la délibération proposée au vote : « Considérant que depuis 2006 la commune met ce terrain et le bâtiment existant à la disposition de l'association Espoir Musulmans d'Antony pour faciliter la pratique du culte musulman ».

Et soyez certains que ma position serait la même s'il s'agissait d'un autre culte. La laïcité n'est pas négociable, elle ne peut être à géométrie variable et faire le jeu du communautarisme. C'est pourquoi je voterai contre cette délibération.

M. ARIPA : Je vais m'exprimer en deux parties : une première partie qui est défavorable au bail emphytéotique et la seconde qui est un début de solution.

En préambule à mon intervention je vous demande M. le Maire, compte tenu du caractère sensible de cette délibération, le vote à bulletin secret.

On peut remarquer que vous consultez nos citoyens assez régulièrement, comme pour les rythmes scolaires, le projet de la Place du Marché, le budget participatif et dernièrement l'extension de l'interdiction de circulation aux véhicules les plus polluants, vous avez consulté régulièrement les citoyens. En revanche, pour ce nouveau projet, aucune consultation de la population, aucune commission avec l'ensemble des conseillers municipaux, aucun débat autre bien sûr que ce conseil municipal.

De quoi est question cette délibération ? Il s'agit de nous demander de voter la location d'un bien communal pour un euro annuel pour une durée de cinquante ans, soit 50 €. Ce bien, c'est un terrain de 1.184 mètres carrés sur lequel est bâti un bâtiment de 384 mètres carrés en bon état. Ce bâtiment a d'ailleurs été entretenu et mis aux normes avec de l'argent public de la commune ; ne serait-ce que pour les années 2014 et 2015 : 92.182, 19 € ont été dépensés par la commune dans des travaux de mise en conformité électrique, incendie et de réfection, sans passer par une décision du conseil municipal. Ce bien acquis en 2005 dont il ne m'a pas été possible de connaître

le prix d'achat par la commune pourrait s'estimer -je ne suis pas un spécialiste- disons, entre 1,8 et 2 M€. C'est l'estimation que j'en donne en tout cas.

Comme l'indique le document de délibération, ce bien est mis gratuitement à disposition de l'association Espoir Musulmans, anciennement Al Amal depuis 2006, par convention du 10 novembre 2006 et renouvelée à plusieurs reprises. Ceci dit, je m'interroge sur le fait que ces renouvellements ne passent pas par la décision du conseil municipal alors que chaque année nous revotons pour les différentes salles d'Antony, Vasarely et autres mises à disposition à toutes les autres associations d'Antony.

La conception d'une nouvelle mosquée, en plus de celle située rue de Megève est-elle justifiée ? Elle serait nécessaire compte tenu de l'affluence grandissante des fidèles, nous explique-t-on. S'agit-il de fidèles Antoniens, Antoniennes ? De combien d'adhérents Antoniens et Antoniennes se compose l'association Espoir Musulmans ? Aucun document, aucun rapport d'activité ne permet de vérifier la véracité de cette affirmation. Je conteste également le caractère d'intérêt général employé ; les textes concernant un bail emphytéotique différencient bien les raisons qui ouvrent les collectivités à conclure : « *Pour une mission de service public, ou en vue de la réalisation d'opérations d'intérêt général relevant de leurs compétences, ou en vue d'affectation à une association culturelle d'un édifice de culte ouvert au public, ou en vue de réalisations d'enceintes sportives.* » Ils différencient bien les différents cas et en tout cas l'affectation à une association d'intérêt culturel n'est pas désignée d'intérêt général. La construction d'une mosquée supplémentaire à Antony ne relève donc pas de l'intérêt général.

En revanche on pourrait imaginer qu'Antony pourrait conclure un bail emphytéotique avec une société d'HLM dans le but de faciliter la construction de logements sociaux, permettant ainsi d'alléger la charge foncière que devrait supporter l'organisme d'HLM car le logement social est, lui, considéré à la fois comme un service d'intérêt général et un instrument efficace de la mixité sociale. En l'occurrence la construction d'une seconde mosquée à Antony n'est pas d'intérêt général. Donc ce projet n'est pas satisfaisant en ce qui concerne le bail emphytéotique.

En revanche, s'il nous est démontré factuellement que le nombre de fidèles du culte musulman Antonien est effectivement suffisamment important pour construire une seconde mosquée, et sans parler d'intérêt général, ce serait une erreur de laisser se répandre un sentiment d'injustice en

ignorant une partie représentative de la population. Néanmoins, dans le cas de la solution du bail emphytéotique, et malgré son côté avantageux pour l'association, les éléments apportés ne permettent pas d'être rassuré sur le fait que l'association soit à l'abri, pour la construction, d'un risque de besoin illégal, en provenance de l'étranger par exemple. En effet le devis estimatif de travaux joints approximatif, rédigé d'ailleurs par l'association, n'est pas un devis réalisé par une entreprise et risque d'être d'un montant supérieur. De plus, les frais de fonctionnement ne sont pas pris en compte dans le financement et l'association risque de ne plus se trouver en situation de payer ses remboursements. La présentation d'un compte d'exploitation prévisionnel aurait été souhaitable.

Deux autres solutions pourraient être envisagées par rapport au bail emphytéotique. La première : vendre le terrain à l'association à sa valeur. Cette solution offre l'avantage de récupérer l'investissement pour la municipalité, et de réinvestir dans des projets plus en accord avec les besoins de la population. Mais les risques ci-avant annoncés, notamment sur le financement, seront par le fait amplifiés. Une seconde solution consisterait à optimiser l'effort de la commune par un projet beaucoup plus ambitieux : La municipalité construit le bâtiment et est propriétaire des murs. Elle en assurerait le clos et le couvert, l'association ayant à sa charge bien sûr les frais de fonctionnement. Il serait dans ce cas souhaitable que le ministre du culte soit de nationalité française et dispose d'un niveau culturel et religieux approprié à sa fonction. La municipalité en payant, aiderait l'association à continuer à ouvrir la voie à un islam moderne, respectueux des valeurs républicaines et des lois de l'homme et de la femme.

En conclusion je voterai contre cette délibération afin qu'une commission soit créée.

Mme DELPECH : Je voudrais répondre tout de suite à l'introduction qu'a faite M. Aripa : cette délibération n'a en aucun cas un caractère sensible, au contraire, cette proposition de bail va permettre de meilleures conditions d'accueil pour les pratiquants musulmans, un lieu de vie digne pour les Antoniens musulmans, ouvert au public, et une décision aidant à combattre l'intolérance qui prend trop de place dans notre actualité aujourd'hui et à contrer les suspicions et les amalgames.

Deuxièmement je voudrais répondre aussi à M. Meunier : qu'il consulte la jurisprudence qui est assez importante sur ces questions-là, ainsi que les avis du Conseil d'Etat qui démontrent tout à fait que le bail emphytéotique cultuel administratif ne contrevient en aucun cas à la loi de 1905.

M. RUFAT : Je voudrais intervenir à peu près comme Mme Delpech. Vous avez manifestement pris le temps de réfléchir à votre délibération et les propos qui ont été écrits dans le bail sont pesés pour respecter la jurisprudence, notamment en demandant l'usage exclusif du lieu de culte de ces locaux, donc cela a contrario interdit toute activité commerciale qui aurait pu en découler comme vente de livres et autres commerces. Donc vous avez strictement, M. le Maire, respecté la jurisprudence et le bail emphytéotique tel qu'il a été validé dans d'autres communes.

Et je reviendrai aussi sur la partie qui a été évoquée : la Ville a acheté le terrain 180.000 € je crois à l'époque, et ensuite l'a porté pendant tout ce temps. Alors quand la ville contracte un bail avec une association, quelle est la plus-value qu'elle fait ? Est-ce que c'est une subvention déguisée ou pas ? La plus-value telle qu'elle a été estimée par la jurisprudence, c'est que l'association s'engage à faire une construction, cette construction aura une valeur, et que cette valeur reviendra à la commune à la fin de ce bail. Alors on peut arguer de tout ce qu'on veut, du tarif, des Domaines et autre comme on a pu faire précédemment, l'affaire est là-dessus et probablement plus sérieuse, et donc on peut estimer que la Ville ne fait pas forcément une plus-value considérable, on ne va pas vous demander de gagner 1 M€ comme vous le faites ou les 2 M€ que vous avez cédé à Linkcity, mais dans cette affaire on peut estimer que la ville fait une plus-value ou en tout cas ne fait pas de subvention pour ce culte, et donc reste dans le cadre de la loi de 1905 et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous allons voter comme l'a dit Annie-Laure Hagel cette délibération, pas simplement parce qu'elle respecte la loi, vous avez mis dix ans pour vous y retrouver, pas seulement parce que c'est une découverte, ça fait des années qu'on parle de ce dossier, ce n'est pas la première fois qu'on évoque le bail emphytéotique, qu'on évoque le terrain de Sommer ici même et d'autres lieux dont on a débattu, donc ce n'est pas du tout une nouveauté, on savait que ce projet allait venir, on a eu tout le temps de l'analyser et c'est attendu par une partie de la population Antonienne, pas forcément qu'Antonienne mais il me semble que dans bien d'autres locaux de notre ville, que ce soit le théâtre, le cinéma ou d'autres églises, ou encore le marché, il n'y a pas que des Antoniens

qui viennent, donc je ne vois pas très bien pourquoi on ferait ici une exception subite et donc nous approuvons cette délibération.

Mme SANSY : Je voulais juste apporter une petite précision effectivement sur la durée de ce contrat synallagmatique. On a vraiment pris soin de veiller à la bonne régularité du contrat qui a été proposé et présenté et il est vrai qu'il existe un certain nombre de grilles en fait qui subordonnent la durée d'un bail emphytéotique au montant ou à la nature des travaux qui sont réalisés ; là, ce sont des travaux de réhabilitation qui sont importants, il y a également une extension qui est prévue. On va dire que l'un dans l'autre, en tout cas, l'évaluation globale du montant des travaux équivaut à un contrat d'une cinquantaine d'années. Etant précisé que dans la vie rien n'est jamais définitif et qu'il existe ensuite des façons de prolonger les choses, de les renouveler ou de les suspendre aussi si le projet ne présente plus d'intérêt à un moment donné pour les uns et pour les autres.

M. COLIN : Je souhaitais m'exprimer parce que je trouve que ce débat est important dans l'histoire d'Antony, je dirais même quelque part qu'il est un petit peu historique puisque c'est quand même un nouveau lieu de culte, c'est quelque chose qui s'inscrit aussi dans une diversité. Et ça me faisait penser aussi au débat sur la loi 1905, il y avait ceux qui trouvaient qu'elle n'allait pas assez loin, il y avait ceux qui trouvaient qu'elle allait trop loin, et je vous rappelle comme ça a été dit par des collègues tout à l'heure que la loi de 1905 était un point d'équilibre entre des points de vue. Et d'ailleurs je note que certains ont dit dans cette affaire : vous n'en faites pas assez, et d'autres qui disaient vous allez loin, vous allez trop loin... certains proposant même une mosquée municipale ... Vous voyez bien que le débat que nous avons là, quelque part si on fait un petit retour historique, c'est un débat que l'Assemblée Nationale a eu en son temps. Donc, ça, c'est une donnée. Vous savez très bien que l'église Saint-Saturnin qui est en face de la Mairie est propriété de la municipalité depuis 1905, que le clergé en est l'affectataire et je ne vois pas quelle majorité municipale hostile pourrait un jour retirer au clergé catholique l'affectation de Saint-Saturnin au motif tout simplement que la Ville en est propriétaire. C'est extrêmement rare dans l'histoire que pour des lieux de culte, ce soit un bail de 50 ans ou de 60 ans, encore qu'on sache depuis plus de dix ans que Patrick Devedjian avait souhaité que ce lieu soit affecté à l'association Al Amal, donc déjà il y a une durée.

Alors je crois qu'on est vraiment dans un moment où l'intérêt général qui doit nous mener, c'est la concorde. L'intérêt général c'est la concorde civile, c'est la paix civile, ça avait été l'esprit de la loi de 1905. Je voudrais dire aussi que dans le cadre du conseil du bien-vivre ensemble que nous avons à Antony, nous avons sur la ville un dialogue fécond des communautés catholiques, protestantes, juives et musulmanes, et même ceux qui ne croient pas au ciel qui sont aussi associés parce qu'ils ont leur place, comme disait non sans malice quelqu'un, les athées sont là aussi, c'est aussi une forme de transcendance, de spiritualité qui a sa place et qui doit être parfaitement respectée. Donc nous avons la chance à Antony d'avoir une diversité, un dialogue inter-religieux qui fonctionne très bien, une très bonne entente. Alors cette association, il se trouve qu'elle a comme présidente d'honneur une femme qui est une de nos collègues, mais nous avons aussi des gens qui sont laïques et qui ont aussi le souci de la République. Je crois que notre responsabilité dans un contexte particulier de notre République qui se cherche est justement, je dirais, de fortifier toutes celles et ceux qui sont des femmes et des hommes de bonne volonté de façon à ce que le bien vivre ensemble fasse vivre la fraternité républicaine à Antony.

C'est pour ça que je crois que le débat que nous avons aujourd'hui, il faut toujours écouter le point de vue des uns et des autres et le respecter, est important, et que le vote soit public, moi je préfère le dire publiquement, je n'ai pas envie de bulletin secret pour m'exprimer, chacun est libre de le faire, mais je pense que c'est un acte historique mais qui est aussi un pari que nous ferions ensemble de dire qu'à Antony nous croyons vraiment que la République c'est la liberté, c'est l'égalité et aussi la fraternité.

Mme HAGEL : Et toujours rien sur le fronton de la Mairie !

M. le Maire : Alors je voudrais quand même juste ajouter que l'article L 2121-21 du code des collectivités locales prévoit qu'il est voté en scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame. Est-ce qu'un tiers des membres présents réclame le vote à bulletin secret ? Qui demande le vote à bulletin secret ? M. Aripa. Donc une voix. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas, donc le vote se fera en scrutin public.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 voix Contre.)

M. RUFAT : Nous avons demandé à avoir accès aux annexes ; on les a demandées à Mme Sansy et on ne les a pas eues. Parce que ça peut être intéressant d'avoir la totalité des infos.

M. le Maire : Oui. C'est un document qui n'était pas encore arrivé mais que vous aurez. On vous les transmettra.

Mme HAGEL : Moi je voudrais insister sur ce que M. Colin a dit tout à l'heure et rappeler ce moment solennel. Je crois que c'est un moment historique et que notre assemblée peut s'enorgueillir d'y avoir participé. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci Mme Hagel.

19 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2019 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Là, vraiment la mixité n'est pas respectée !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2019 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

21 - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES

(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

22 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE ASSOCIATIVE P'TITE FRAMBOISINE

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

23 - ADHESION DE LA VILLE A L'INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC)

(Rapporteur : M. le Maire en remplacement de M. Saïd AIT-OUARAZ)

M. le Maire : On travaille avec l'IFAC depuis très longtemps, notamment dans le domaine de la jeunesse et dans le domaine également de la politique de la ville. C'est lui qui assure actuellement l'ancien espace collégien qui s'appelle, j'ai oublié le nom mais c'est un travail très très important qu'il joue au niveau du Noyer Doré, des collégiens du Noyer Doré, et donc je propose d'adhérer officiellement à l'IFAC, on avait oublié de le faire au fil des ans, ce qui nous permettra d'avoir sept stages de formation BAFA gratuits à l'année, le prix correspond à peu près au coût d'adhésion.

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, comme vous venez de le dire, l'IFAC Institut de Formation d'Animation et de Conseil, est une grosse structure nationale, à but non lucratif, qui comporte 1.800 permanents. Cette association agit déjà sur la ville où elle a en charge, voilà le nom que vous cherchiez tout à l'heure, le « Club Ado Réussite » qui assure le suivi individualisé des collégiens en difficultés. Le coût de cette adhésion n'est pas négligeable puisque la Ville s'engage à payer 0,0881 € par an et par Antonien, ce qui fait en fait vu le nombre d'Antonien une somme d'environ 5.500 € par an.

Je rappelle, parce que c'est important, qu'un audit de la réussite éducative a été demandé à l'IFAC, j'ai vérifié, en 2016...

M. le Maire : C'est vrai.

Mme CHARRIER : Un diagnostic était en cours début 2017 et depuis lors, aucune nouvelle. Il semble que rien n'ait été fait. Et même quand on en parle en commission, il y a un flottement,

personne ne sait vraiment de quoi il s'agit. Ce n'est pas très bon signe. Néanmoins, nous voterons favorablement cette adhésion en souhaitant que les services proposés soient vraiment assurés et utilisés.

M. le Maire : En tout cas le club Ado Réussite fonctionne bien ?

Mme CHARRIER : Oui, il fonctionne bien. On a eu une présentation l'année dernière dans le cadre de la Caisse des Ecoles, présentation qui était tout à fait convaincante. Mais là, c'est une autre mission qui lui avait été confiée et qui n'a pas été réalisée pour des raisons que j'ignore.

M. le Maire : Que j'ignore moi aussi.

Mme CHARRIER : Et visiblement, tout le monde l'ignore. Au niveau des services, personne ne sait ce qui s'est passé. Je ne pense pas que ça ait été payé, je ne sais pas du tout, seulement je soulève le problème parce que ça m'apparaît être une question qu'il faudrait voir.

M. le Maire : Oui. Je pense que l'idée a dû être abandonnée, j'ai oublié aussi...

Mme CHARRIER : Ça a peut-être été abandonné vu la connaissance que tout le monde en a ... c'est probablement ce qui s'est passé. Mais c'est dommage parce que vraiment un audit de la réussite éducative, ce serait vraiment très intéressant.

M. le Maire : Oui, bien sûr. Mais enfin si tout le monde dit que ça marche, il n'y a pas de raison...

Mme CHARRIER : Non mais la réussite éducative, c'est quand même spécifique, il n'y a pas que l'aspect collégiens.

M. le Maire : Oui, vous parlez de l'ensemble du plan de la réussite éducative, d'accord.

Mme CHARRIER : Oui, sur l'ensemble de la réussite éducative, parce qu'on avait dit aux alentours de 2016 qu'il y avait des problèmes, qu'il y avait des choses qui ne fonctionnaient pas bien, qu'il y avait trop de monde en cellule de veille, enfin des choses comme ça, je ne me souviens plus exactement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

24 - ADOPTION DUNE CONVENTION À PASSER AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN)

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Je voudrais juste rappeler que la Métropole du Grand Paris, tant qu'elle existe, a des budgets et subventionne des projets et notamment des projets assez innovants comme ceux que Mme Précetti a évoqués, mais aussi beaucoup de projets sur ce que j'appelle « la nature en ville », et je trouve un peu dommage que la ville d'Antony soit aussi peu demandeuse sur ce terrain.

M. le Maire : Si, on est demandeur.

Mme HAGEL : Vous n'avez jamais demandé le moindre budget sur ces sujets-là à la Métropole.

M. le Maire : Non mais on a eu sur d'autres sujets, vous allez voir, mais on peut aussi demander sur la nature effectivement. Mais on a obtenu quand même pas mal de subventions, par exemple sur Saint-Saturnin, ce sont des sommes non négligeables pour la réalisation de St-Saturnin. Mais on ne peut pas voir tous les sujets à la fois, il y a des choix. On fait beaucoup de choses.

Mme HAGEL : Mais si on demande, on peut faire plus de choses.

M. le Maire : On fait beaucoup de choses. Des questions ?

M. ARIPA : Comment serait assuré le contrôle par les ASVP ? Je n'ai pas tellement compris la rotation...

Mme PRECETTI : Sans détailler tout le projet, l'idée en fait de ce stationnement intelligent, c'est qu'il ne se fait pas tout seul, il faut déjà commencer par capter de l'information : soit il y a des capteurs qui sont sur les places, soit ce sont des caméras capteurs en fait qui sont capables de voir plusieurs places, qui remontent l'information, et derrière il y a un traitement de l'information qui permet de se relayer avec les tablettes qu'ont les ASVP, qui leur donnent de l'information : telle place est occupée ou pas occupée ; elle est occupée depuis telle durée ou pas. C'est juste des informations. C'est assez binaire, c'est oui, non, occupation, pas occupation ; et donc derrière un logiciel permet de gérer ces informations.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - ADHESION DE LA VILLE AUX ORGANISMES SUIVANTS :

- FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES
- OPEN DATA FRANCE

(Rapporteur : M. Jean-Pierre LIMBORG)

M. LIMBORG : Pourquoi adhérer à cette association Open Data France ? Tout simplement parce que c'est un signe qu'on met au niveau national que nous lançons nous aussi notre Open Data qui d'ailleurs fait partie d'une grande politique maintenant du Data dans la ville, qui va prendre toute sa puissance dès cet automne et en 2020. C'est une association qui nous permet d'avoir des conseils juridiques, d'avoir quelques informations, c'est assez symbolique parce que tous ceux qui se lancent dans l'Open Data font partie de cette association.

Pourquoi faire partie de la FNCCR avec un abonnement de 1.110 € ? Parce qu'ils viennent de créer un pôle qui s'appelle « Cités intelligentes et territoires connectés ». C'est une adhésion particulière, déjà 45 villes y ont adhéré, et donc en rentrant dans ce pôle de Cités intelligentes et territoires connectés, vraiment on fait partie du réseau, d'un réseau de villes pionnières, et je voudrais vous faire remarquer le chemin accompli depuis 4-5 ans et l'apport également de notre responsable Smart City Mme Akhmerova qui fait que ça a vraiment pris une nouvelle dimension, et maintenant on connaît la ville d'Antony comme étant une ville pionnière, une ville qui ose, une ville qui expérimente, et cette adhésion nous rapporte indirectement des subventions, Perrine vient de parler du stationnement intelligent, vous savez qu'on a été repérés, maintenant on est inclus dans le grand projet Territoire et Innovation de grande ambition avec la Région, Data Cité va nous aider à organiser notre politique Data dans la ville, on a été contactés par l'Europe pour un projet très ambitieux et difficile, pourquoi pas ? En tout cas on fait partie maintenant d'un réseau et on est connus pour ça, la ville d'Antony a une très belle image dans les Smart City des villes intelligentes et ce n'est que le début.

Mme LE BRIS : C'est une très bonne chose d'adhérer à ces associations. C'est encore un signe supplémentaire, comme vous venez de le rappeler, du volontarisme ces dernières années concernant la ville en la matière, tout ce qui est numérique et ville intelligente. Là vous venez de confirmer qu'Antony se lance dans l'ouverture de ces données, est-ce qu'on en sait un petit peu plus sur le type de données que vous allez ouvrir ?

Et enfin je voudrais rappeler toujours mon éternel dada, je pense que c'est important, là vous avez souligné à quel point maintenant Antony fait partie du cercle des villes expertes, sachantes, et engagées sur ce terrain, maintenant il faut des réalisations, il faut aussi penser la ville intelligente

au sens vivante et partagée et qu'il y ait des lieux aussi maintenant de vie autour du numérique, le Fab lab, le co-working ... et d'autres choses pour que ce ne soit pas simplement l'intelligence des réseaux mais aussi l'intelligence humaine.

M. LIMBORG : Effectivement, vous avez vu qu'on n'en est qu'au début dans ces réseaux, c'est très récent, l'Open Data sera lancé dans cette deuxième partie de l'année, on commence, il y a tout un travail : il y a le travail de communication, le travail d'avoir notre site Antony Data, et puis il y a le travail aussi dans les services, parce qu'il faut travailler avec chaque service pour que la récupération des Data soit la plus automatisée possible. Donc on démarre par la liste suggérée par Open Data France et par le Gouvernement de données légales. On va aussi signer le partenariat avec La Gazette, je pense dans le courant du troisième trimestre, et une fois qu'il y aura cette plateforme avec La Gazette, nos Data de base, après la plateforme sera ouverte pour ajouter des Datas au fur et à mesure de celles que l'on va pouvoir récupérer dans les services et de celles qui vont arriver, on a parlé tout à l'heure des capteurs, on a parlé du stationnement intelligent, on commence par faire le cadre, on ne vous dit pas que la première année, on mettra des centaines de Datas.

Sur votre deuxième partie de question, les réalisations : Les réalisations sont de grands projets, vous parliez du Fab lab, vous parliez des lieux de co-working, vous parliez de mettre en application tout cela. Bien entendu. C'est vrai que si la première partie c'est du réseau, qui dit réseau dit un peu de com mais qui dit un peu de com dit que ça se sait.

Pour l'instant c'est notre très grand projet qui met en pratique tout ça, l'Open Data également, après, le travail de Mme Bétouati et de M. Goulette va aussi dans le même sens, quelque part il y a des passerelles systématiques. Donc le cadre est prêt, les ambitions sont là, on saisira chaque opportunité de recevoir des subventions pour innover et faire un projet supplémentaire.

Rien encore bien sûr n'est décidé mais il devrait y avoir « un mois du numérique » cette année, avec peut-être une étape justement de la revue Smart City qui génère toutes ces choses. La revue FNCCR en est partie prenante ; en fait on découvre, c'est un petit monde, vous le savez, c'est un petit monde, la ville intelligente. Dans les salons on retrouve toujours les mêmes, c'est bien d'en faire partie. Après, c'est à nous d'être innovants et d'avoir de bonnes idées pour les citoyens.

(Vote à main levée sur les deux adhésions : unanimité des présents et représentés.)

26 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2018

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Juste un petit mot sur ce rapport : Comme vous avez pu le constater, en fait il y a deux rapports puisque il y a le rapport d'Elior jusqu'au 6 juillet 2018, et celui de Sogeres du 9 juillet au 31 décembre. Juste pour la bonne compréhension du rapport, quelques éléments à retenir :

En septembre 2018, retour à la semaine de quatre jours, le mercredi devient centre de loisirs, il était considéré comme scolaire avant, et donc la fréquentation de la restauration le mercredi baisse un peu. En juillet 2018 changement de prestataire de restauration avec évolution de la prestation, avec en particulier l'intégration des prestations à destination des séniors dans le contrat. Et puis une petite remarque d'un point de vue financier : Sogeres considère la cuisine centrale qui est nommée UCP comme un centre de profit dont l'activité est divisée en autant de clients que de comptes. Et donc en conséquence le contrat d'Antony a deux comptes d'exploitation, un pour le scolaire et un autre pour le CCAS.

Mme CHARRIER : Comme vous venez de le signaler, ce rapport est un peu bizarre puisqu'il est divisé en deux parties : six mois pour Elior et six mois pour la Sogeres. Je ne me suis pas tellement intéressée aux six mois d'Elior puisque c'est le passé, par contre j'ai regardé d'un peu plus près les six premiers mois de la Sogeres.

Comme point positif on peut noter que la réintégration du personnel d'Elior s'est bien passée, elle s'est faite sans problème, que la cuisine centrale a obtenu l'agrément sanitaire avec un niveau d'hygiène de l'établissement jugé très satisfaisant, et qu'au vu des inspections réalisées par la Préfecture des Hauts-de-Seine, l'évaluation globale est plutôt satisfaisante même si quelques éléments de conformité apparaissent mais ce sont des éléments tout à fait mineurs ; donc l'ensemble est assez satisfaisant.

Alors déception par contre dans ce rapport de la Sogeres dans l'insuffisance des informations apportées. Le rapport en effet est bien maigre, surtout comparé à celui d'Elior, vous avez le dossier là, le dossier d'Elior est assez conséquent, celui de la Sogeres fait presque la moitié. Des aspects intéressants sont annoncés, donc il y a les titres des aspects intéressants, ensuite il y a

une image, et puis c'est tout ! Aucune explication, aucune information n'est donnée. Par exemple dans les pages 21 à 25, il n'y a rien en ce qui concerne la mission antigaspi, ni le traitement des déchets. Vous avez le titre, vous avez une belle photo, point final. Qu'en est-il du don des excédents aux associations ? En 2018 Elios a affecté 758,71 kilos de dons alimentaires à la Conférence Saint-Vincent de Paul. Il serait intéressant de savoir si la Sogeres reprend, à moins qu'il n'y ait plus de déchets mais il doit y en avoir certainement, est-ce qu'elle reprend cette pratique ? Excusez-moi, ce n'est pas des déchets, c'est du non-consommé, du surplus. Excusez-moi pour le mot qui n'était pas du tout adapté.

Il n'y a rien non plus sur la sécurité des repas, leur qualité nutritionnelle, rien sur les objectifs éducatifs par rapport à l'alimentation. La commission Restauration qui suit régulièrement ce qu'il en est dit que c'est satisfaisant mais aucune communication n'est faite à ce sujet dans ce rapport. Nous demandons que l'éducation à une alimentation saine et durable se poursuive dans les écoles, et que l'éducation au tri et à la lutte contre le gaspillage s'accroisse.

Pour ce qui est du personnel, les personnels intervenant dans les écoles sont en nombre réduit avec la Sogeres par rapport à Elios, ce qui peut être préoccupant. Il paraît qu'en fait il n'y a pas de problèmes, que la Sogeres a compensé ça par une modification des contrats de travail qui ont une plus grande amplitude horaire. Ceci dit, nous resterons vigilants et je pense que les services aussi afin qu'il n'y ait pas de manque au niveau de la présence dans les écoles.

Pour ce qui est des tarifs, vous avez pu voir dans Le Monde d'aujourd'hui que le Défenseur des droits, M. Toubon, appelle les communes à un effort financier pour rendre effectif le droit à la cantine scolaire et généraliser le menu végétarien de substitution quand est proposé un plat avec du porc.

Alors bien sûr nous connaissons votre réponse sur le prix plancher de la restauration mais je vous invite à comparer les effectifs élèves de la restauration dans les différentes écoles et à réfléchir sur cette comparaison révélatrice de la décision des familles à y faire manger ou non leurs enfants. On en avait parlé en commission et je crois que ça doit vous apparaître assez clair sur ce que ça représente.

Alors, six mois c'est peu, c'est le début de la Sogeres, ils étaient très prometteurs dans leurs annonces, je pense qu'ils tiendront leurs engagements, simplement nous aimerions que le rapport de 2019 soit un rapport beaucoup plus complet et beaucoup plus précis. Merci.

Mme FAURET : Je vais vous répondre. Alors d'abord sur la forme du rapport, je suis d'accord avec vous, il est un peu plus ...

Mme CHARRIER : Maigrichon ...

Mme FAURET : ... et indigeste à lire que le rapport d'Elior, on le leur soumettra et j'espère qu'on aura un rapport 2019 plus facile et plus agréable à lire.

Ensuite je vais parler de la question du don : ce sont les repas qui ne sont pas servis sur les sites et qui sont donnés à la société Saint-Vincent de Paul, ce don se poursuit. Il y a toujours les mêmes accords, ils viennent une fois par semaine chercher les repas non servis sur sites.

Mme CHARRIER : D'accord mais ce n'était pas marqué dans le rapport

Mme FAURET : C'est quelque chose qui fonctionne bien, donc ça, ça se poursuit. C'est vrai qu'à un moment ils ont dit qu'il y avait un petit peu moins mais l'objectif n'est pas de produire plus pour pouvoir leur donner le surplus.

Mme CHARRIER : Non, bien sûr.

Mme FAURET : On donnait ce qui était en excès. Par rapport aux déchets, en effet il y a eu des campagnes de mesures sur tous les sites où on a pesé denrée par denrée ce qui était jeté par rapport à ce qui avait été servi et tous ces résultats ont été site par site affichés dans les écoles.

Ensuite, par rapport à la qualité nutritionnelle, à la commission des menus il y a un journal de la commission qui est distribué par Sogeres, qui met souvent en valeur un plat, une recette nouvelle avec les avantages de chaque plat au niveau qualité nutritionnelle, ce sont des choses qui sont données en commission aussi.

La lutte contre le gaspillage : vous savez que c'est un enjeu de la loi EGalim, il y a des groupes de travail qui sont mis en place pour réfléchir justement suite à des résultats de certaines pesées, et pour savoir ce qu'on pourrait mettre en œuvre pour éviter d'avoir trop de déchets et de gaspillage.

Après, sur les tarifs, je vais vous répondre que le plus bas tarif en maternelle c'est 70 centimes, donc on est en-dessous du repas à 1 € ; et puis pareil dans le cadre du menu végétarien, la loi EGalim nous impose une diversification des protéines, en particulier des protéines végétales, donc

on réfléchit, ça va être mis en place, il va être proposé un plat végétarien, il y a eu déjà des propositions de plats mais qui ne nous paraissaient pas satisfaisantes, donc les recettes seront proposées petit à petit et quand les recettes auront été testées, ça va se faire petit à petit, il y a déjà un œuf à la coque qui est proposé une fois par mois. Il y a aussi du poisson. Il y a aussi des tartes au fromage...

Mme HAGEL : Et puis des tartes aux légumes, de la pizza aux légumes qui avait l'air d'avoir beaucoup plu en plus.

Mme FAURET : Exactement.

M. RUFAT : Puisqu'on parle de restauration, il est prévu de distribuer des petits-déjeuners l'année prochaine à l'école, comment ça va se passer ?

Mme FAURET : Les petits-déjeuners, c'est uniquement dans les REP. Ce n'est pas dans toutes les écoles.

M. RUFAT : Certes, mais comment ça va se passer ? Comment vous avez prévu ?

Mme FAURET : Mais ce n'est pas prévu dans les écoles, c'est uniquement dans les établissements qui sont classés en REP, en Réseau d'Education Prioritaire.

Mme CHARRIER : Vous n'avez plus de REP mais vous avez quand même des écoles prioritaires. Vous avez des quartiers prioritaires, donc est-ce que vous allez le faire ou pas ? Parce que même sans REP institutionnel puisque le collège est parti dans un réseau en REP, les écoles sont quand même des écoles de réseaux prioritaires, et ça tout le monde le sait.

Mme FAURET : Pour le moment les écoles ne sont pas concernées, on n'a pas réfléchi à cette organisation des petits-déjeuners dans les écoles.

M. le Maire : Mais c'est autre chose. S'il y a un dispositif d'Etat pour les REP, il ne s'applique pas à Antony. Ça se saurait si on était en REP. On a suffisamment protesté qu'on n'était pas en REP, que le quartier du Noyer Doré n'était pas en REP...

Est-ce qu'il faut que nous, nous décidions d'instituer des petits-déjeuners dans certaines écoles ?

On n'y a pas encore réfléchi mais on peut y réfléchir effectivement. Mais c'est un choix communal, ce n'est pas du tout une décision à prendre obligatoirement.

Mme CHARRIER : Oui, vous pouvez faire une enquête pour voir si le besoin s'en fait sentir. Si le besoin ne se fait pas sentir, ce n'est peut-être pas la peine mais si le besoin s'en fait sentir, ça peut être vraiment nécessaire.

M. le Maire : Bien sûr, oui. Si c'est nécessaire ailleurs, il y a des chances que ce soit nécessaire à Antony, mais enfin on va voir, d'accord. On va examiner ça dans le cadre de la politique de la ville. Le rapport a été présenté, on ne vote pas.

Il est pris acte de la communication du rapport.

27 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2018

(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)

M. LE LAMER : Alors moi je suis très ennuyé voire contrarié de vous présenter ce rapport parce qu'il est meilleur que celui que vous a présenté M. le Maire il y a quinze ans...

A l'époque je ramais pour essayer d'équilibrer mes comptes, j'allais chercher des adhérents partout, il faut dire qu'on n'avait pas les installations que nous avons maintenant. Maintenant, honnêtement le club de tennis est très bien doté, il a sept terrains couverts, il a des terrains neufs dehors partout et tout à l'heure on me prenait à partie, lorsqu'il y a des dirigeants qui ont de bonnes idées, ça marche. Quand ils sont dynamiques, ça marche. Quand ils sont solidaires, ça marche. C'est le cas du Tennis Club qui cette année, au niveau du financement, a un exercice bénéficiaire, au niveau du nombre d'adhérents ils n'ont jamais été autant, ils sont presque 1.100 adhérents, c'est énorme, énorme, 600 enfants ; et au niveau des résultats sportifs, moi de mon temps on jouait en Régional, ils ont joué en pré-National il y a deux ans, en National 4 l'an passé, en National 3 cette année et ils ont loupé la montée en National 2 à deux sets, à rien quoi !

Vous lirez le rapport si vous avez l'occasion, il est très positif. Merci beaucoup.

M. le Maire : Oui, je précise que le club de tennis c'est le trente-troisième club français par le nombre de ses adhérents ; et il est concurrencé par le club de La Fontaine qui en a 250, donc si on regroupait les deux, on aurait un bon total à Antony. Pas de questions sur le rapport ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

28 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB ET DE LA FERME D'ANTONY POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : M. Gilles LE LAMER

M. Le LAMER : Là c'est encore plus succinct, c'est le rapport d'une personne qui arrive au bout.

M. le Maire : Pas encore au bout parce que c'était 2017, il y a encore 2018. Pas de question sur le Poney ?

Il est pris acte de la communication du rapport.

29 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNEE 2018

(Rapporteur : Mme Armelle COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : C'est une habitude dans ce conseil, le rapport d'activité du funérarium n'est pas discuté comme ne l'a pas été non plus le choix du délégataire en juin 2018.

M. le Maire : Si !

Mme DELPECH : Pourtant, à y regarder de près, on comprend que le nouveau contrat avec le groupe OGF est intéressant pour la ville. La redevance passe de 33.000 € en partie fixe à 60.000 €, et de 5 % du chiffre d'affaires au-delà de 200.000 € à 22,5 %, avec une activité en hausse de plus de 25 % cette année. OGF a une personne à temps plein en moins et a réduit de plus de moitié les frais d'entretien des locaux et de l'extérieur, de quoi se faire une bonne marge. Tout cela au détriment des familles Antoniennes car la plupart des tarifs au 1er septembre 2018, qui datent du nouveau contrat de délégation, ont augmenté de manière faramineuse. Par exemple + 20 € pour l'admission en chambre funéraire qui passe à 165 € ; la location de la salle de cérémonie passe de 127 à 200 € ; et la présentation permanente en salon privé de 249 à 350 €. La question se pose : pourquoi pas un service public funéraire communal ou intercommunal ?

M. le Maire : Intercommunal ? Vous êtes pour l'intercommunalité, vous ? Enfin quelqu'un qui est pour l'intercommunalité !

Mme DELPECH : Oui, communal ou intercommunal.

M. le Maire : Le Territoire, qui a pourtant beaucoup d'idées, n'a pas encore souhaité prendre les funérariums mais après tout, on pourrait le lui suggérer si vous voulez ?

Mme HAGEL : On se rend bien compte à la lecture du rapport comme le disait Isabelle que d'abord, la mort rapporte bien, et que deuxièmement il y a de plus en plus de demandes en matière de crémation et il n'y a pas assez d'équipements ! Et que le seul équipement que nous avons dans le coin, il est à Clamart...

M. le Maire : Non, au Kremlin-Bicêtre aussi.

Mme HAGEL : Oui, au Kremlin-Bicêtre...

M. le Maire : Arcueil aussi.

Mme HAGEL : Arcueil ? On a le droit d'aller à Arcueil quand on est mort ? C'est un autre département.

Il est pris acte de la communication du rapport.

Questions orales

Mme DELPECH : J'ai une question orale : quand sortira le guide Handicap promis déjà depuis plus d'un an et surtout comment se justifie ce retard ? Le guide Handicap ? Il devrait être déjà sorti.

Mme HAGEL : J'ai posé la question dix fois en CA du CCAS, je suis interrogative également.

M. COLIN : Oui, en conseil d'administration cette question a été posée et les services ont bien répondu qu'il était en cours de préparation et en finalisation.

Mme DELPECH : Depuis deux ans ?

M. le Maire : Une autre question ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, il faut que vous interveniez auprès de l'Education Nationale en urgence ! Ça fait des années que le Lycée d'Antony est traité comme un moins que rien par l'Education Nationale ! C'est-à-dire qu'on y envoie les proviseurs qui sont en recherche, en recherche de ... on ne sait pas de quoi, mais de fait ils ne restent qu'un an ! Comment voulez-vous qu'un établissement scolaire aussi important puisse avoir un fonctionnement normal quand les proviseurs ne font qu'y passer ! Dans n'importe quelle ville, le Maire intervient auprès de l'Education Nationale, il faut que vous le fassiez ! Il semblerait que pour cette année il n'y a même pas d'info ! D'habitude quand même on savait, l'an dernier on savait que ne serait que pour un an

mais il y avait quand même un nom qui avait été donné, là on est fin juin, il n'y a même pas de nom pour le prochain proviseur, il n'y a pas de proviseur pour le lycée d'Antony l'an prochain !

M. le Maire : Il y aura un proviseur !

Mme HAGEL : Et ce sera donc la troisième année qu'il change ! Ce sera le troisième changement. Ecoutez Monsieur le Maire, ce n'est pas possible !

Mme PRECETTI : Vous généralisez toujours tout, c'est quand même incroyable parce que moi, pour aller régulièrement au lycée, cette année et uniquement il y a eu un proviseur pour une seule année. Les années précédentes, la personne est partie en retraite, celle d'avant également, et elles sont restées plusieurs années. Et la personne dont vous parlez cette année, qui est partie, contrairement à ce que vous dites encore, elle a été nommée le 31 août, pas du tout au mois de juin. On ne le savait pas au mois de juin. Donc vous voyez, vous dites des choses qui ne sont pas justes.

Mme HAGEL : C'est ce qui a été dit aux parents d'élèves ... Ecoutez, je suis désolée ...

Mme PRECETTI : Vous n'y êtes pas au CA !

Mme HAGEL : Non, mais je connais des gens qui y sont ...

Mme PRECETTI : Moi j'y suis ! Je connais aussi des parents qui y sont, je connais plein d'enfants qui y sont, et ce que vous dites n'est pas juste !

Mme HAGEL : Eh bien non ! Et en plus, je sais que dans cette salle, il y a des gens qui pensent comme moi.

Mme LEMMET : Je voudrais intervenir pour répondre à Mme Hagel : Moi, je suis au conseil d'administration du lycée, j'y représente la ville depuis déjà pas mal d'années, Perrine représente le Territoire, j'étais en binôme avec Jean-Yves Le Bourhis et effectivement les proviseurs, j'ai eu le temps de les connaître et de discuter avec eux. Cette année, effectivement elle ne reste qu'un an. Bon. Ceci dit, notre lycée mérite effectivement un -ou une- proviseur qui reste plusieurs années, c'est vrai, mais en général c'est ce qui se passe.

M. le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? Merci.

(La séance est levée à 23h45.)